



VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

**NOUVEAU COLLEGE COURBET
CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE
A UN DEGRE
PROCEDURE OUVERTE SELON SIA 142**

RAPPORT DU JURY - JUIN 2016





SOMMAIRE

A. Introduction

01	présentation.....	2
02	objectifs du concours.....	3
03	exigences particulières.....	4
04	bases légales, périmètre d'implantation.....	6

B. Jugement

05	jury.....	7
06	réception et recevabilité des projets.....	7
07	liste des projets remis.....	8
08	examen préalable.....	9
09	admission des projets.....	9
10	jugement des projets.....	10
11	classement des projets.....	11
12	recommandations.....	12
13	conclusions.....	12

C. Signatures

14	signatures du jury.....	13
----	-------------------------	----

D. Levée de l'anonymat

15	levée de l'anonymat des projets primés.....	14
----	---	----

E. Présentation des projets primés

textes et plans.....	15
----------------------	----

F. Présentation des projets éliminés au 3ème tour

photos maquettes.....	52
-----------------------	----

G. Présentation des projets éliminés au 2ème tour

photos maquettes.....	54
-----------------------	----

H. Présentation des projets éliminés au 1er tour

photos maquettes.....	60
-----------------------	----

A. INTRODUCTION

01 Présentation

Afin de répondre aux besoins scolaires présents et futurs de la Commune, la Ville de La Tour-de-Peilz a mené une étude globale sur le parc scolaire. L'objectif de cette étude était de définir les besoins de la Commune pour les années à venir et la stratégie la plus efficiente et économique.

Il en est ressorti, après présentation de l'étude et discussion avec les différents concernés, politique et scolaire, que le remplacement du collège Courbet par un nouvel édifice pouvant accueillir plus de salles de classes, une salle de gymnastique triple, une aula, un réfectoire et la Bibliothèque communale était la meilleure solution.

La Commune décida de lancer un concours d'architecture à un tour, anonyme et confia l'organisation de celui-ci au bureau Fesselet architecte à Vevey.

La procédure a été définie selon la législation relative aux marchés publics. Le programme du concours a été certifié conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

L'ouverture du concours a été publiée sur le site internet www.simap.ch et dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud (FAO VD) du 17 novembre 2015.

Le concours était ouvert à tous les professionnels établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'Accord OMC sur les marchés publics et qui offre la réciprocité aux bureaux suisses en matière d'accès à leurs marchés publics. Les architectes devaient être diplômés EPF, IAUG, AM, ETS ou inscrits REG A ou B, ou porteurs d'un titre équivalent.

98 architectes qualifiés se sont inscrits auprès du notaire chargé de gérer celles-ci. Ils ont posés anonymement des questions dans le délai imparti, le 8 décembre 2015, et les réponses ont été déposées sur le site [simap](http://simap.ch) en date du 17 décembre 2015.

83 projets ont été livrés chez le notaire dans les délais, le vendredi 29 avril 2016 à 16h00 maximum. 4 projets sont arrivés hors délai et n'ont pas été admis au jugement. L'ensemble des maquettes ont été livrées en respectant le délai du vendredi 13 mai 2016 à 16h00.

L'examen préalable des projets s'est effectué par un architecte indépendant et neutre entre le 2 mai 2016 et le 20 mai 2016. Il a porté sur la conformité des dossiers aux conditions imposées par le programme du concours.

Le jury s'est réuni les 25 et 26 mai 2016 pour examiner et juger l'ensemble des projets acceptés au jugement. Après avoir pris connaissance du résultat de l'examen préalable, le jury n'a exclu du jugement aucun des 83 projets.

Lors des deux premiers jours de jugement, le jury a examiné attentivement les 83 propositions. Puis, en procédant par élimination (trois tours), il a sélectionné six projets destinés aux expertises portant sur l'économie de la construction, sur la physique du bâtiment et l'environnement.

Avant de figer ce choix, le jury a procédé à un tour de repêchage de l'ensemble des projets mais n'en a cependant repêché aucun.

L'expertise économique a été effectuée par IEC SA. Portant sur le calcul du volume, de la surface bâtie, de la surface des planchers, des façades, des aménagements extérieurs et par une approche par CFE, code de frais par élément, l'expertise a été présentée et remise au jury. Il en est ressorti que l'ensemble des projets retenus s'inscrivent dans le budget de la Commune.

L'expertise environnementale a été effectuée par M.Yves Roulet, ingénieur environnement REG A SIA, membre du jury. Les conclusions de celle-ci ont été présentées lors du dernier tour de jugement.

Le jury s'est réuni le 9 juin 2016 pour prendre connaissance des expertises, élaborer les critiques et conclure son jugement. Les projets retenus ont permis de riches discussions sur le rôle et la vision de l'enseignement de niveau primaire, sur la position de la Bibliothèque communale, l'utilisation de la salle de sport triple, des espaces parascolaires et la définition des espaces extérieurs, en relation au paysage scolaire particulier du centre ville de La Tour-de-Peilz.

Le jury a décidé d'exclure un projet de l'attribution des prix en raison de sa dérogation aux limites d'implantation et décidé d'attribuer cinq prix et une mention. Le projet lauréat a été choisi à l'unanimité et le classement du deuxième rang au sixième rang à la majorité.

Le résultat du concours sera publié dans la Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud du mardi 21 juin 2016 et l'ensemble des projets admis au jugement seront exposés du mardi 21 juin 2016 au samedi 2 juillet 2016, de 16h00 à 19h00.

02 Objectifs du concours

L'inscription du nouveau Collège Courbet devra être une pièce structurante et cohérente complétant harmonieusement le quartier des écoles.

Élément charnière entre le bourg et la ville résidentielle, le quartier des écoles se veut aussi un espace de vie et de rencontre. Situé au nord ouest du parking et de la Place des Anciens-Fossés, le nouveau collège Courbet abritera non-seulement des salles de classes, mais également des locaux propices aux activités sportives, culturelles et récréatives. La rencontre entre le public et l'établissement scolaire devra pouvoir se faire dans le bâtiment comme dans les espaces de circulation entre les édifices scolaires et l'axe nord-sud (Château de la Tour-de-Peilz, Place des Anciens-Fossés, Avenue de la Gare).

Les locaux abritant des activités spécifiques prévues dans le Collège Courbet (réfectoires, salles de gym, bibliothèque communale) vont créer une interrelation forte entre les établissements scolaires du quartier. Les aménagements de circulation piétonne et de mobilité douce participeront à clarifier les accès aux locaux en fonction de leurs usagers.

Le collège de Courbet se situe le long d'un axe nord sud de circulation piétonne reliant la gare au centre ville. Cet axe présente actuellement un espace de verdure comprenant de nombreux arbres majeurs et arrangements de qualité que la Ville souhaite conserver voire mis en valeur comme espace de respiration.

En faisant table rase des anciens bâtiments du Collège Courbet en plein centre ville, la ville de la Tour-de-Peilz offre, par le biais de ce concours, la possibilité de repenser un pan entier de ce quartier central.

Par le biais d'un programme ambitieux et d'affectations multiples, l'architecture du nouveau collège devra répondre tant à des besoins scolaires (salles de classes), qu'aux attentes des Boélandes et Boélands pour des nouvelles infrastructures, culturelles et sportives à la dimension d'une ville en croissance.

Pour cela, la Ville de la Tour-de-Peilz attend des concurrents, une architecture sobre, fonctionnelle et économe tant à la réalisation qu'à l'exploitation sur l'ensemble du cycle de vie.

Une répartition pertinente des surfaces pour les différentes activités et des locaux associés limitera autant que possible le volume construit. Par leurs positionnements, les surfaces de dégagement participeront également à structurer les circulations tout en clarifiant les accès aux différentes activités.

Certains locaux sont utilisés toute l'année et d'autres uniquement en période scolaire tel que les classes.

Le MO attend une répartition optimale tant du point de vue des accès que de leur gestion énergétique et technique.

03 Exigences particulières

Développement durable

En répondant aux besoins des structures de formation et d'accueil des enfants tout en complétant l'offre culturelle, sportive et d'infrastructure communale, le projet du nouveau Collège Courbet répondra favorablement au renforcement du pilier social de la durabilité.

Le projet devra s'intégrer au tissu urbain et scolaire existant avec harmonie et cohérence tant du point de vue urbanistique qu'architectural.

Les projets proposés présenteront une réponse cohérente par leur organisation claire, respectant ainsi les différentes fonctions et leurs ambitions. Les synergies entre les affectations seront favorisées tout en minimisant les nuisances potentielles par une architecture et une matérialisation adaptée.

Les aménagements extérieurs permettront une circulation piétonne sécurisée dans le quartier des écoles tout en favorisant les rencontres, la convivialité et le respect des lieux.

Les surfaces seront traitées pour permettre un usage approprié en fonction de leur destination.

Une architecture bioclimatique des bâtiments favorisera le confort de l'occupant tout en limitant les consommations d'énergies inutiles.

Par son pragmatisme, sa rationalité et sa simplicité, le projet répondra favorablement et sur l'ensemble du cycle de vie aux exigences de maîtrise des coûts attendus par le Maître d'ouvrage.

Environnement

Le projet veillera à minimiser son impact environnemental par un usage parcimonieux et approprié du territoire. Les surfaces perméables seront favorisées et la biodiversité urbaine sera réalisée par des plantages endogènes.

Les excavations et les mouvements de terre seront minimisés afin de limiter les transports au centre ville.

Les matériaux proposés seront sobres, faciles d'entretien et de mise en œuvre. Ils seront de préférence recyclables, voire recyclés. Les revêtements intérieurs seront exempts de polluants ou de substances nocives pour les occupants. L'usage du bois et des matériaux à faible impact environnemental est recommandé.

Confort & technique

Les installations et les concepts techniques devront être simples, robustes, efficaces, accessibles et facile d'entretien.

Le projet devra pouvoir exploiter au mieux les caractéristiques physiques des bâtiments et offrir les conditions de confort aux utilisateurs par des mesures essentiellement passives et architecturales. Des concepts simples favorisant l'appropriation et l'usage du bâtiment par les utilisateurs seront privilégiés.

Energie

L'objectif prioritaire est de réduire les besoins énergétiques par une architecture bioclimatique adaptée aux différentes affectations. Une grande efficacité des installations techniques sera exigée dans le développement du projet lauréat. Le recours aux énergies renouvelables endogènes sera priorisé.

Chaud

L'objectif est d'optimiser le confort thermique adapté à l'affectation des locaux et minimiser la demande d'énergie de chauffage.

Froid

L'objectif est de garantir aux utilisateurs un bon confort estival sans recours à des installations de rafraîchissement, notamment par des protections contre les gains solaires inappropriés, par limitation de charges internes ou par la dissipation nocturne des charges thermiques excédentaires.

Aération

L'objectif est d'assurer la qualité d'air requise pour l'hygiène des occupants et la conservation du bâtiment tout en minimisant les déperditions d'énergie. En cas de nécessité ou d'exigence légale, le recours à des installations techniques peut être envisagé en complément de l'aération naturelle.

Eclairage

L'objectif est de minimiser les coûts d'éclairage artificiel par la valorisation de l'éclairage naturel et la maîtrise des éblouissements.

Eau

L'objectif est de minimiser le recours de l'eau de réseau, d'optimiser le traitement et l'évacuation des eaux et de gérer l'évacuation des eaux pluviales notamment par une bonne gestion de l'infiltration et de rétention des eaux claires.

Mobilité

L'accès aux bâtiments sera fera essentiellement à pied, par mobilité douce ou via les transports publics. Le parking des remparts pourra être utilisé pour les manifestations ou les accès privés. Une desserte doit cependant être prévue pour les livraisons et les urgences (feu, ambulance). Une attention particulière sera portée aux cheminements entre les établissements scolaires du quartier.

Finance

Le coût de construction du projet est établi à CHF. 24'000'000.— TTC pour les CFC 2 et 4, honoraires inclus. Une attention particulière sera portée au respect du coût annoncé.

Le projet permettra, par sa sobriété et sa simplicité d'entretien, de maintenir des coûts d'exploitation et d'entretien le plus bas possible dans une perspective à long terme. Notamment en proposant une matérialisation et une construction durable.

Les thématiques évoquées ne sont pas classées par ordre d'importance. Certaines peuvent se recouper et la performance maximale pour chacun d'eux peut parfois paraître contradictoire. La solution proposée respectera une cohérence globale du projet.

Les critères d'appréciation seront examinés sous l'angle des principes du développement durable. Le jury sélectionnera progressivement les projets selon des priorités de jugement qu'il aura fixées.

Il a défini les critères d'appréciation suivants (sans ordre d'importance) :

L'économie des moyens,
le respect de l'enveloppe budgétaire,
Economie de moyens pour atteindre les objectifs du Maître de l'Ouvrage; Le respect de l'enveloppe budgétaire;

Les qualités urbanistiques :
L'intégration dans le site, l'impact sur l'environnement et le rapport au voisinage existant ;

L'implantation, les accès et les dessertes ;
Les aménagements extérieurs, ainsi que le traitement des espaces publics et privatifs ;

La valeur architecturale :
Les qualités du concept architectural ;
La volumétrie et le respect des gabarits ;
Les qualités spatiales et de lumière naturelle ;
L'économie du projet ;
Les accès et circulations intérieures.

Le respect du programme :
Le fonctionnement détaillé et l'adéquation des activités entre elles ;
Les locaux (localisation, surface, hauteur, nombre) ;
L'indépendance des équipements ouverts au public.

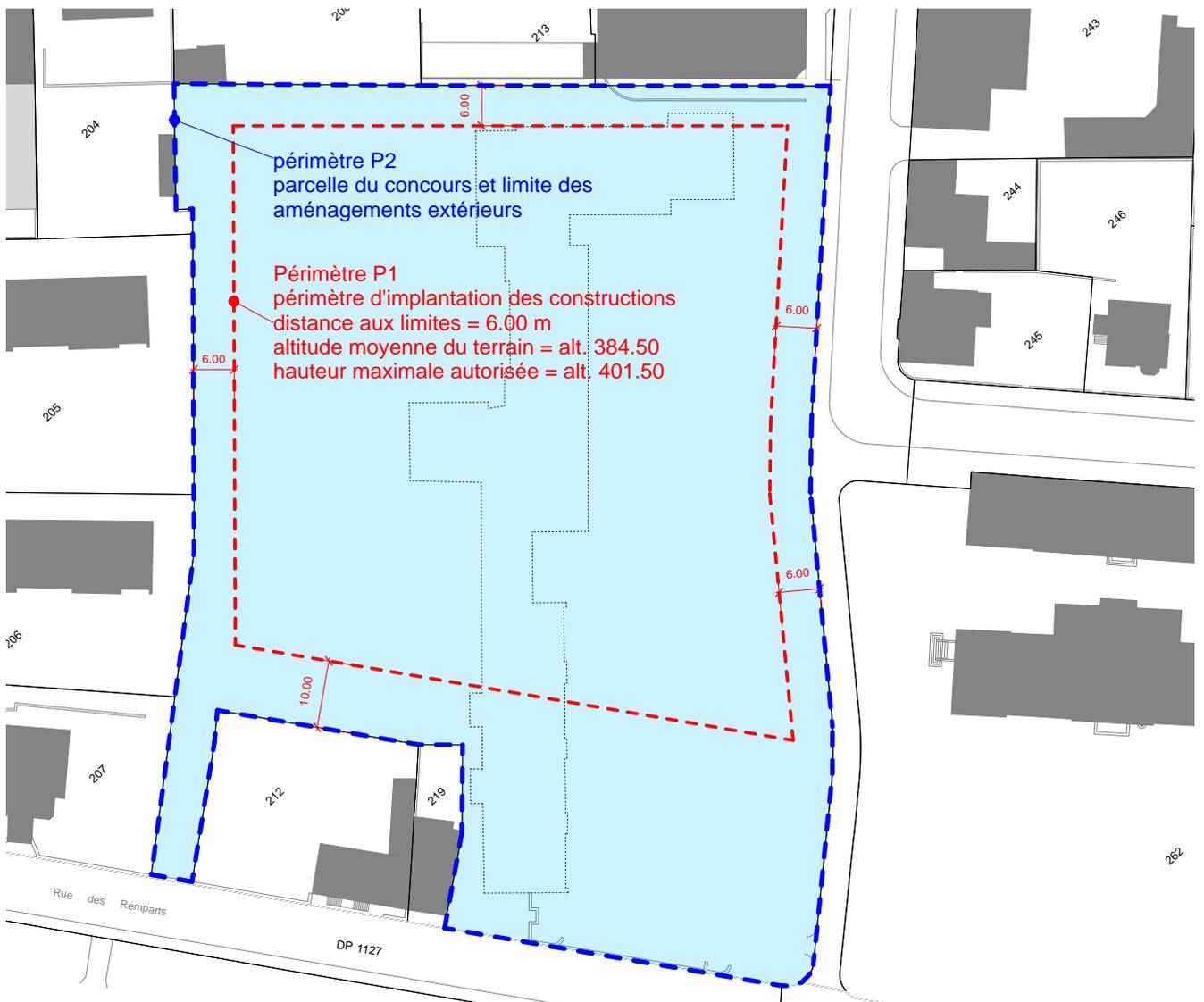
Le développement durable :
La pertinence et la faisabilité du concept bioclimatique et énergétique ;
Les solutions et moyens pour atteindre les exigences techniques particulières .

04 Bases légales, périmètre d'implantation

La parcelle appartient à la Ville de La Tour-de-Peilz et se situe dans le secteur «zone de construction d'utilité publique». En accord avec l'office d'urbanisme de la ville, les règles à respecter dans le cadre du concours ont été définies et sont résumées dans le schéma ci-dessous.

Le ou les bâtiments proposés doivent intégralement s'implanter à l'intérieur du périmètre P1 défini par les distances aux limites indiquées (6m/10m) ainsi que le gabarit maximal autorisé (alt. 401.50).

Les aménagements extérieurs présentés au point N°900 du programme doivent s'implanter à l'intérieur du périmètre élargi P2.



B. JUGEMENT

05 Composition du jury

Présidents :

- Mme Taraneh Aminian,
Municipale responsable «Domaines et bâtiments»
- M. Olivier Waelchli,
Municipal responsable «Famille, jeunesse et sport»

Membres professionnels :

- Mme Marisa Lista-Taddei, architecte EAUG SIA,
adjointe du chef de service «Domaines et bâtiments»
- Mme Maria Zurbuchen-Henz,
architecte EPFZ FAS SIA, Lausanne
- M. Olivier Fazan,
architecte EPFL, urbaniste FSU, Lausanne
- M. Philippe Gueissaz,
architecte EPFL FAS SIA, Sainte-Croix
- M. Jean-Paul Jaccaud,
architecte EPFL SIA, Genève
- M. Andreas Reuter,
architecte EPFZ FAS SIA, Bâle

Membres non professionnels :

- M. Marc Ducret,
directeur des écoles, La Tour-de-Peilz
- M. Olivier Martin,
Municipal responsable «Finances»
- M. Yves Roulet, ingénieur environnement REG A SIA,
chef de service «Domaines et bâtiments»

Suppléant professionnel

- M. Benjamin Krampulz,
architecte DIPL.ING. SIA, Vevey

Suppléant non-professionnel

- M. Bernard Schär,
chef de service «Famille, jeunesse et sport»

Spécialistes conseils

- Mme Marie Nicolet,
responsable «Bibliothèque communale»
- M. Victor Béguelin,
chef de service «Urbanisme et travaux publics»
- M. Thierry Favret, DGEO, Etat de Vaud

Le jury a fait appel à des spécialistes-conseils supplémentaires durant le concours, en particulier pour établir les expertises économiques et environnementales des projets retenus.

06 Réception et recevabilité des projets

83 projets ont été remis dans les délais, vendredi 29 avril 2016 16h00 au plus tard.

4 projets sont arrivés hors délai chez le notaire et sont exclus du jugement.

Les 83 maquettes des projets recevables ont été livrées dans les délais, vendredi 13 mai, 16h00 au plus tard, livrée au collège Courbet actuel.

07 Projets remis

01_SI(X) PETIT(S)
02_KAA
03_LES COPAINS D'ABORD
04_LES AMANTS HEUREUX (1)
05_ECOLE A LA LUMIERE
06_CHEMIN FAISANT
07_ANASTOMOSE
08_COURBE ET LUMIERE
09_OREO
10_MURALE
11_ECOLE DU FUTUR
12_LA RENCONTRE
13_PETIT TONERRE
14_LA VAGUE
15_DEUX FRERES
16_PRO ETO
17_UNO
18_PALESTRE
19_AWELE
20_LA PATTE AUX JETONS
21_TROIS CARAVELLES
22_LENA
23_CASTOR & POLLUX
24_LES AMANTS HEUREUX (2)
25_UMBERTO
26_ONE TWO TREES
27_COURBET AU CARRE, COURBET AU CUBE
28_GUSTAVE (1)
29_BONJOUR M.COURBET
30_DOMINO
31_TRIO
32_UN POUR TOUS TOUS POUR UN
33_TOUS SOUS L'ABRI
34_ATHOS PORTHOS ARAMIS
35_ADRIEN
36_L'ORIGINE DU MONDE
37_ONE FOR ALL
38_DUO
39_CONSTELLATION COURBET
40_ZIG ZAG ZOUG
41_SOPHIA, ALICE ET EMILIE
42_ARTHUR
43_COUR ET JARDIN
44_EMMA ET ETHAN
45_INNOCENCE ET CONSCIENCE
46_CENTRAL PARK
47_MATILDA
48_DOYEN
49_GUSTAVE II
50_LES AMANTS HEUREUX (3)
51_GUSTAVE (2)
52_CHAT PERCHE
53_CHILD IN TIME
54_JULIETTE
55_SEMIRAMIS
56_MOUSQUETAIRE
57_PRINCE
58_FABULA
59_QUICK & FLUPKE
60_TAKA RADI
61_OULIPO
62_LEONIE
63_ENTRE LES LIGNES
64_DAMIER
65_TISSU EDUCATIF
66_LOUE LOUE
67_SCILLA
68_HALL IN ONE
69_SUGUS
70_TRUSS ME
71_360 DEGRES
72_BRIO
73_CERCLE DU SOLEIL
74_PETITS PAS TAPON
75_GUSTAVE (3)
76_UNE PLACE, UN PREAU, UN PARC
77_1 POUR TOUS
78_MAX
79_GUSTAVE (4)
80_ARCADIE
81_ROBIN
82_LODM
83_GNARLY

08 Examen préalable

Documents demandés.

Dans l'ensemble, les projets présentés le sont de manière complète, dans la limite des 4 planches A0 demandées.

Plusieurs projets ne respectent pas certaines des conventions (Nord en haut, orientation des plans,...)

Le jury juge que ces éléments ne donnent aucun avantage particulier et accepte l'ensemble des projets.

Périmètre d'implantation.

De manière générale, l'ensemble des projets respectent les périmètres d'implantation P1 et P2 et le gabarit maximum fixé à alt. 401.50 m.

Les projets suivants ne respectent pas le périmètre d'implantation P1 :

07_ANASTOMOSE

(escalier de secours extérieur hors P1)

11_ECOLE DU FUTUR

(angle sud-ouest hors P1)

15_DEUX FRERES

(escalier de secours extérieur hors P1)

43_COUR ET JARDIN

(escalier de secours extérieur hors P1)

47_MATILDA

(escalier de secours extérieur hors P1)

63_ENTRE LES LIGNES

(escalier de secours et rampe extérieur hors P1)

Ce périmètre P1 ne constitue pas une limite d'intervention stricte selon M. Victor Béguelin, chef du service d'urbanisme.

Au vu de ce qui précède et des faibles différences, le jury décide d'admettre au jugement l'ensemble des projets ci-dessus, mais les exclues de l'attribution des prix.

Gabarit maximum de alt. 401.50 m

Deux projets ne respectent pas le gabarit maximum demandé:

54_JULIETTE

(alt. 402.00 m)

69_SUGUS

(alt. 402.00 m)

Ce gabarit maximum ne constitue pas une limite d'intervention stricte selon M. Victor Béguelin, chef du service d'urbanisme.

Au vu de ce qui précède et des faibles différences, le jury décide d'admettre au jugement l'ensemble des projets ci-dessus, mais les exclus de l'attribution des prix.

Respect du programme.

L'ensemble des projets remis respectent le programme des locaux demandés.

09 Admission des projets

L'ensemble des 83 projets sont admis au jugement.

Les 8 projets suivants sont exclus de l'attribution des prix :

07_ANASTOMOSE

11_ECOLE DU FUTUR

15_DEUX FRERES

43_COUR ET JARDIN

47_MATILDA

54_JULIETTE

63_ENTRE LES LIGNES

69_SUGUS

10 Jugement des propositions

Ayant pour objectifs de sélectionner les meilleurs projets suivant les critères d'appréciation énoncés dans le programme, le jury a procédé par élimination.

Lors du premier tour, il s'est, entre autres critères, penchés sur l'implantation des projets et l'apport urbanistique et morphologique au contexte du centre ville scolaire de La Tour-de-Peilz.

Lors de ce premier tour, le jury élimine, d'un commun accord, les 41 projets suivants:

01_SI(X) PETIT(S)
04_LES AMANTS HEUREUX (1)
05_ECOLE A LA LUMIERE
08_COURBE ET LUMIERE
11_ECOLE DU FUTUR
14_LA VAGUE
15_DEUX FRERES
16_PRO ETO
17_UNO
18_PALESTRE
21_TROIS CARAVELLES
22_LENA
23_CASTOR & POLLUX
28_GUSTAVE (1)
30_DOMINO
31_TRIO
32_UN POUR TOUS TOUS POUR UN
34_ATHOS PORTHOS ARAMIS
38_DUO
39_CONSTELLATION COURBET
42_ARTHUR
45_INNOCENCE ET CONSCIENCE
46_CENTRAL PARK
48_DOYEN
49_GUSTAVE II
52_CHAT PERCHE
54_JULIETTE
58_FABULA
59_QUICK & FLUPKE
62_LEONIE
63_ENTRE LES LIGNES
66_LOUE LOUE
67_SCILLA
68_HALL IN ONE
69_SUGUS
70_TRUSS ME
72_BRIO
73_CERCLE DU SOLEIL
74_PETITS PAS TAPON
78_MAX
80_ARCADIE

Lors du deuxième tour, il s'est, entre autres critères, penchés sur l'organisation générale et la morphologie des projets.

Lors de ce deuxième tour, le jury élimine, d'un commun accord, les 32 projets suivants:

03_LES COPAINS D'ABORD
06_CHEMIN FAISANT
07_ANASTOMOSE
10_MURALE
13_PETIT TONERRE
19_AWELE
20_LA PATTE AUX JETONS
25_UMBERTO
26_ONE TWO TREES
29_BONJOUR M.COURBET
33_TOUS SOUS L'ABRI
35_ADRIEN
36_L'ORIGINE DU MONDE
37_ONE FOR ALL
41_SOPHIA, ALICE ET EMILIE
43_COUR ET JARDIN
44_EMMA ET ETHAN
50_LES AMANTS HEUREUX (3)
51_GUSTAVE (2)
53_CHILD IN TIME
56_MOUSQUETAIRE
57_PRINCE
64_DAMIER
65_TISSU EDUCATIF
71_360 DEGRES
75_GUSTAVE (3)
76_UNE PLACE, UN PREAU, UN PARC
77_1 POUR TOUS
79_GUSTAVE (4)
81_ROBIN
82_LODM
83_GNARLY

Lors du troisième tour, le jury se repenche sur l'ensemble des critères présentés dans le programme du concours.

Lors de ce troisième tour, le jury élimine, d'un commun accord, les 4 projets suivants:

02_KAA
09_OREO
27_COURBET AU CARRE, COURBET AU CUBE
61_OULIPO

Tour de repêchage.

Le jury procède à un tour de repêchage et confirme ces choix.

Les 6 projets suivants sont retenus pour l'analyse économique et environnementale :

12_LA RENCONTRE
24_LES AMANTS HEUREUX (2)
40_ZIG ZAG ZOUG
47_MATILDA
55_SEMIRAMIS
60_TAKA RADI

11 Classement des propositions

Classement final et attribution de la somme des prix.
Au terme de la présentation des analyses et des discussions menées sur la base des critères de jugement. Le jury classe et répartit la somme des prix à disposition (170'000 CHF TTC)

Le jury décide, à l'unanimité de classer au premier rang avec un premier prix le projet suivant :

1er rang, 1er prix :	
55_SEMIRAMIS	48'000 CHF TTC

Le jury classe, à la majorité, les projets suivants :

2ème rang, mention :	
47_MATILDA	34'000 CHF TTC

3ème rang, 2ème prix :	
24_LES AMANTS HEUREUX (2)	27'000 CHF TTC

4ème rang, 3ème prix :	
40_ZIG ZAG ZOUG	24'000 CHF TTC

5ème rang, 4ème prix :	
60_TAKA RADI	21'000 CHF TTC

6ème rang, 5ème prix :	
12_LA RENCONTRE	16'000 CHF TTC

12 Recommandation du jury

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet 55_SEMIRAMIS en tenant compte des critères suivants, tout en gardant les qualités d'organisation reconnues et appréciées :

- réduction des surfaces de planchers en optimisant les surfaces de dégagement et de circulation.
- revoir l'organisation et la distribution des gradins fixes et mobiles ainsi que la relation des vestiaires à la salle de sport.

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet 55_SEMIRAMIS le mandat d'architecte comprenant toutes les prestations nécessaires à la réalisation de l'ouvrage, sous réserve de l'octroi des crédits.

13 Conclusion

En élaborant le programme de concours et en définissant les périmètres d'implantation, le jury et la Ville de La Tour-de-Peilz étaient conscients de la complexité de la tâche et de l'importance de trouver un projet qui réponde au contexte précis et particulier du centre ville scolaire de la Tour-de-Peilz. Le défi étant de s'intégrer dans un site clé en relation à la Place des Anciens Fossés tout en respectant la liaison gare-centre ville et le contexte urbain.

La complexité du programme et la relation demandée entre les parties indépendantes de celui-ci ont amené des solutions diverses et variées.

L'ensemble des projets présentés ont permis une confrontation enrichissante entre eux et avec les critères de jugement.

Le jury salue l'engagement de la Ville de La Tour-de-Peilz pour avoir lancé ce concours et permis ce débat.

Les 83 participants à ce concours d'architecture représentent, mis bout-à-bout, selon une estimation, 83 fois 2 mois de réflexion, soit 166 mois ou 13 ans et 10 mois.

Le jury félicite l'ensemble des participants pour leur engagement et la haute qualité de leur travail. Il leur exprime sa gratitude et les remercie d'avoir contribué activement et généreusement à l'obtention d'un large éventail de solutions.

C. SIGNATURES

14 Signatures du jury

Le jury approuve et confirme la teneur du présent rapport en relation aux séances de jury et discussions suivants le dernier tour du jugement du 9 juin 2016.

Mme Taraneh Aminian :



M. Olivier Waelchli :



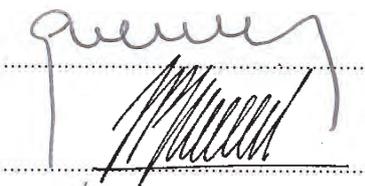
Mme Marisa Lista-Taddei:



Mme Maria Zurbuchen-Henz :



M. Philippe Gueissaz:



M. Jean-Paul Jaccaud :



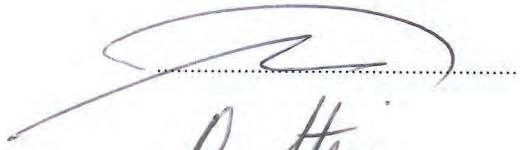
M. Andreas Reuter



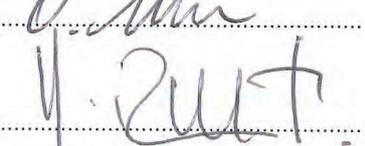
M. Olivier Fazan :



M. Marc Ducret :



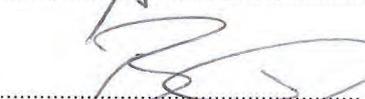
M. Olivier Martin :



M. Yves Roulet :



M. Benjamin Krampulz :



M. Bernard Schär :



D. LEVEE DE L'ANONYMAT

15 Levée de l'anonymat des projets primés

Après l'approbation du contenu du présent rapport du jury, les deux présidents du jury ont levé l'anonymat des propositions classées en suivant l'ordre du classement du concours en vérifiant le droit de participation des auteurs.

1er rang, 1er prix 55_SEMIRAMIS

NEFF NEUMANN ARCHITEKTEN AG, ZURICH
Bettina Neumann, Léonor Grivel, Ewa Zwierzchowska,
Lucie Petruskova, Liliana Wild

2ème rang, mention 47_MATILDA

DAAP ARCHITECTES SARL, GENEVE
David Gaston Robles, Jose Luis Tejedor,
Andres Subira

3ème rang, 2ème prix 24_LES AMANTS HEUREUX (2)

SCHWAB ARCHITECTE, BIENNE
Michael Schwab

4ème rang, 3ème prix 40_ZIG ZAG ZOUG

FOCKETYN DEL RIO STUDIO GMBH, BASEL
Miquel del Rio, Marco Bamberger, Jonathan Bürgel,
Andjela Brasanac, Cristina Fernandez, Aljoscha Lanz

5ème rang, 4ème prix 60_TAKA RADI

MEIER + ASSOCIES ARCHITECTES SA, GENEVE
Philippe Meier, Ariane Poncet, Martin Jaques,
Ana-Ines Pepermans, Amalia Jimenez, Teresa Guedes,
Nuno Rosado, Clément Meeus

6ème rang, 5ème prix 12_LA RENCONTRE

RUFFIEUX-CHEHAB ARCHITECTES SA & TEKHNE SA
FRIBOURG
Colette Ruffieux-Chehab, Jean-Marc Ruffieux,
Jean-Daniel Beuchat, Cécile Attia, Roberto Ferrara

E. PRESENTATION DES PROJETS PRIMES

1er RANG, 1er PRIX
55_SEMIRAMIS

NEFF NEUMANN ARCHITEKTEN AG,
ZURICH - ZH
Bettina Neumann, Léonor Grivel, Ewa Zwierzchowska
Lucie Petruskova, Liliana Wild

Le projet implante un volume compact sur l'angle nord du terrain. Il permet ainsi de dégager un vaste espace mettant en valeur les arbres protégés du site avec une relation qui reconnaît l'importance de la liaison entre la gare et le bourg. Cette implantation permet aussi, en s'alignant sur l'ancien collège, de prolonger l'espace public de la place et éventuellement dans le futur, une construction supplémentaire au sud-ouest, indépendante ou par agrandissement du projet.

La bande de terrain restant à l'ouest et au nord est judicieusement employée pour y placer les accès secondaires indépendants et de service du programme alors que les entrées principales se prolongent et s'ouvrent sur le parvis, en relation à la circulation publique principale bourg-gare.

Le maintien des arbres protégés, isolés en îles végétales dans un vaste espace minéral produit un parc public avec de grandes qualités spatiales, lumières et vues mais aussi de grandes qualités d'usages.

Le bâtiment proposé comprend quatre niveaux dont deux enterrés pour la salle de sport ce qui aura pour conséquence un important terrassement, cela au bénéfice du voisinage et de l'espace public avec un bâtiment bas, de deux étages hors sol, qui comprend au rez les accès principaux et les espaces publics du programme et à l'étage l'entier du programme scolaire sur un seul niveau.

La position de la bibliothèque, en façade sur le parvis et au centre du bâtiment est adéquate au caractère et à la visibilité publique de ce lieu. Les entrées principales sont abritées et reliées entre elles par un portique extérieur.

Les parcours intérieurs qui relient les autres espaces d'accès public- aula, réfectoire, salles de dégagement, salle spéciale - sont fluides, éclairés naturellement et offrent une vision intéressante sur le grand volume de la salle de sport et ses gradins supérieurs.

A l'étage de l'école, les classes sont disposées en ailes de moulin sur les façades, permettant la mise en place, dans les quatre angles, de vides, espaces de pause ou d'enseignement, avec apport de lumière et aussi vues intéressantes sur le quartier et le paysage environnant. Un atrium végétalisé implanté au cœur de l'étage et une terrasse partiellement couverte accolée en façade sur l'espace public, apportent une importante lumière naturelle aux espaces de distributions et permettent de transformer le couloir « standard » de l'école en nombreuses petites rues et places, celles d'une petite ville, lieux propices à une forme d'enseignement qui échappe à la salle de classe. Ce dispositif garantit une bonne flexibilité quant aux groupements des classes et aux variations d'effectifs des différents âges des élèves.

La distribution de la salle de sport, des vestiaires et des locaux techniques, sur deux niveaux et par de longs couloirs sans lumière naturelle est moins convaincante de même que la rupture verticale entre les gradins amovibles au sol de la salle et les gradins fixes, qui place ceux-ci trop haut pour voir la surface de jeu dans son entier.

La modénature proposée pour les façades, un système en poteaux - poutres et la matérialité des diverses surfaces de béton sont d'une grande qualité. Elles répondent ainsi à la fois caractère de bâtiment public qu'est une école et au caractère des bâtiments du contexte scolaire existant.





Plan d'implantation 1:5000



Urbanisme

Le nouveau Collège de Courbet se joint à la série de bâtiments scolaires le long de la place des Anciens-Fossés. Il complète le quartier des écoles tout en créant une transition vers la ville résidentielle. Sa position laisse place à un espace vert qui soulève l'axe entre le gare et le Bourg.
 Les arbres existants sont préservés afin de donner du caractère aux espaces publics.
 Ce bâtiment compact de deux étages, en forte relation avec cette végétation existante, est pensé comme élément pavillonnaire. Des éléments urbains s'intègrent de façon délicate en entourant les arbres. Ce qui constitue de généreuses les vertes qui viennent s'ouvrir au périmètre du collège de Courbet.
 La proportion des volumes se ventrille progressivement jusqu'à se déployer complètement vers le sud du périmètre scolaire.

Architecture et typologie

Selon l'orientation de l'urbanisme, le bâtiment se développe sur quatre niveaux: un rez-de-chaussée ouvert au public, un 1^{er} étage prévu aux établissements scolaires et deux sous-sols destinés à trois salles de sport communes.
 Le rez-de-chaussée accueille et rassemble le public, par son arcade. Le long de ce portique se trouve l'entrée principale de l'école, l'entrée indépendante de la bibliothèque ainsi que l'entrée pour la salle de sport. Grâce à son emplacement sous l'arcade et le long de grandes baies vitrées, la bibliothèque offre une présence importante et un accueil généreux.
 L'auditorium et la salle à manger forment une unité spatiale et sont situés à proximité de la salle d'entrée. La salle de sport est aussi directement reliée à l'entrée par un lien visuel généré par les vitraux.
 Au premier étage se trouve toutes les classes ce qui crée un ensemble scolaire en soi. Cet étage comprend deux cours positionnés de façon à créer différents types d'espaces, de passages et d'angles de vue.
 La cour intérieure fonctionne en temps qu'oasis verte tandis que la cour ouverte sur le parc, est utilisée pour des activités scolaires. Elle est partiellement ombragée et protégée des intempéries afin de créer un préau couvert pour les plus jeunes élèves. Ainsi, ces deux espaces extérieurs apportent une lumière naturelle aux salles de classes et offrent des perspectives visuelles à travers les rez-de-chaussée.
 En raison de la position des escaliers de secours, les surfaces de dégagement peuvent être utilisées sans restriction à des fins éducatives.
 La typologie salle de sport est naturellement intégrée au bâtiment dans lequel les gradins jouent un rôle majeur à son attractivité avec le rez-de-chaussée. De généreuses baies vitrées offrent une lumière naturelle aux trois salles.

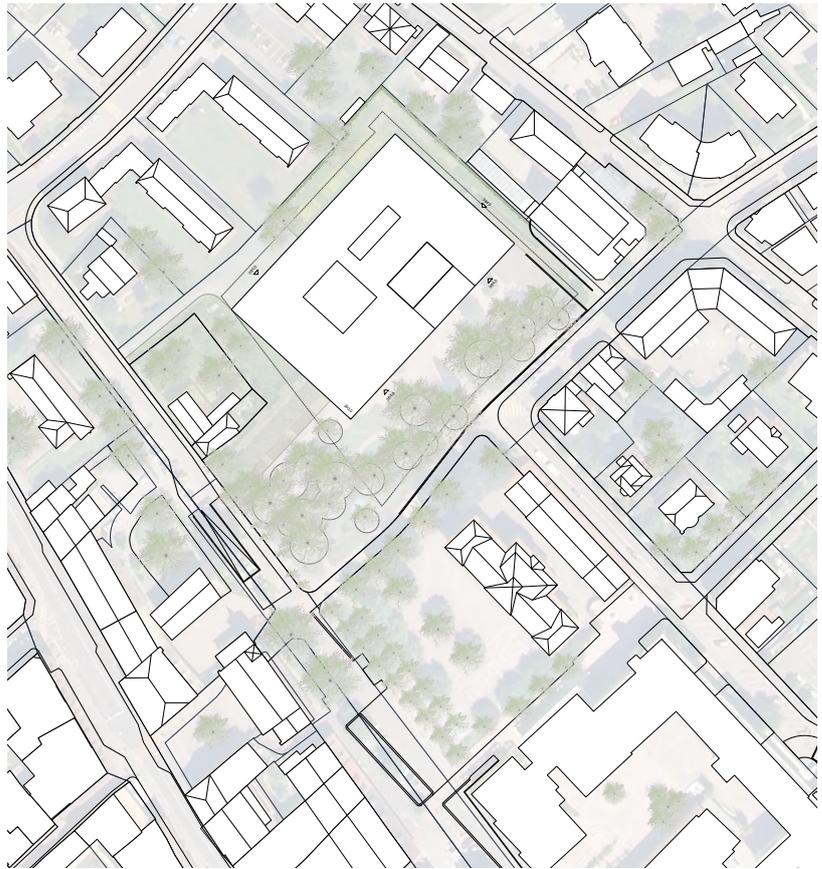
Expression architecturale

L'expression architecturale du bâtiment se caractérise par la composition hiérarchique des éléments en béton recyclé.
 Le bâtiment est rythmé par une structure régulière indépendante de ses fonctions. Celles-ci prennent forme par les différents types d'ouvertures, selon l'affectation des espaces.
 Au rez-de-chaussée, de grandes baies vitrées caractérisent les utilisations publiques alors que les fenêtres coulissantes, de plus petit format, représentent l'étage de l'enseignement.
 Les différents traitements de surface du béton donnent une sensualité attractive au bâtiment et rentre en résonance avec les édifices historiques environnants.

Développement durable et Environnement

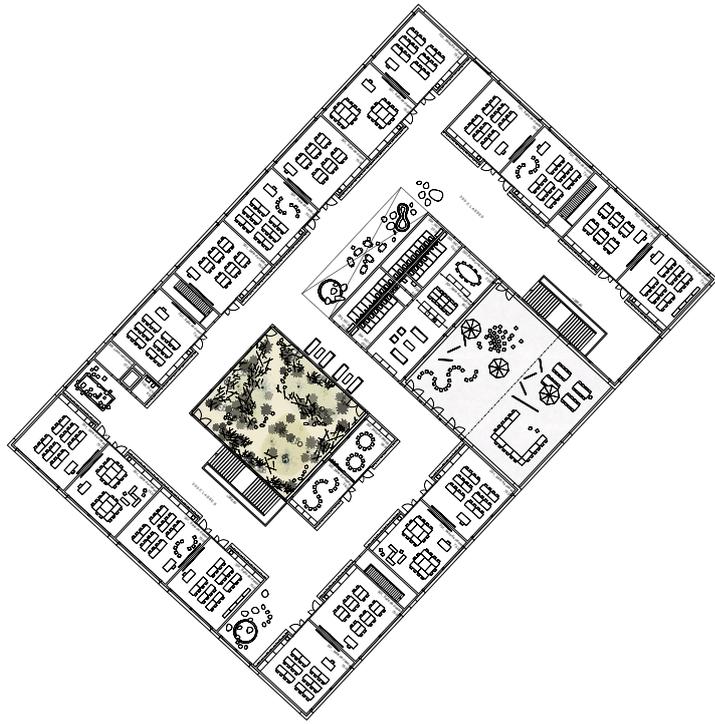
Le bâtiment est un volume simple et efficace par sa relation entre l'enveloppe et l'empierre au sol.
 La reprise des charges linéaires à travers tous les étages, offre une excellente efficacité au bâtiment.
 La production de chaleur est générée par des énergies renouvelables, sur la base d'une pompe à chaleur avec des sondes thermiques ainsi que d'un équipement photovoltaïque en toiture, ce qui permet de répondre aux exigences énergétiques Minergie.

semiramis
 Concours Collège de Courbet



Plan de situation 1:500



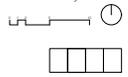


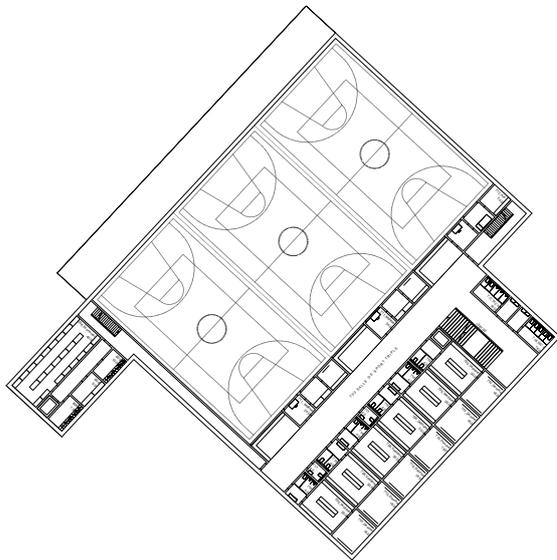
Plan 1^{er} étage _scale 1:200



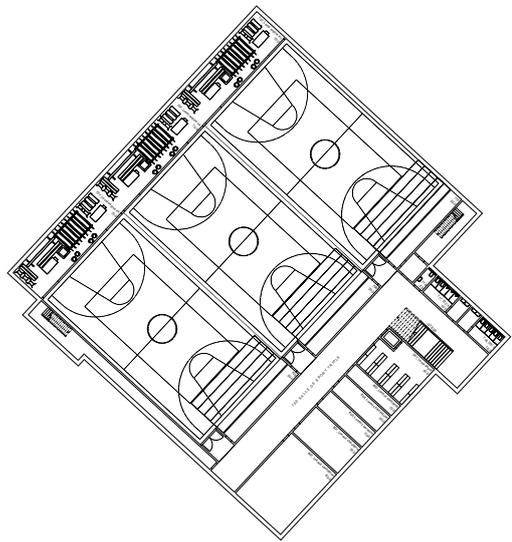
Plan rez-de-chaussée 1:200

semiramis
Concours Collège de Cloubert



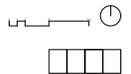


Plan 1^{er} Sous-sol 1:200



Plan 2^{em} Sous-sol 1:200

semiramis
Concours Collège de Courbet



Le projet propose de répartir l'ensemble du programme dans un seul volume compact mettant en valeur les qualités du lieu comme espace de rencontre et de promenade par son implantation dans l'angle nord-ouest en limite de la parcelle. Cette implantation permet de libérer une très grande surface de dégagement/préau/promenade bien ensoleillée orienté au sud-est de la parcelle donnant sur l'axe gare – centre-ville. Le programme est organisé le long de la promenade servant de „toile de fond“ au préau, conçu comme une extension de l'espace public.

En prolongement de ce préau, vers le sud, les arbres protégés sont conservés. Ils lient et délimitent la série d'espaces publics de la place du Temple, la place des Ancien Fossés, le préau existant et le nouveau préau, et - à plus grande échelle - la gare avec le centre-ville.

Le bâtiment proposé comprend quatre niveaux dont deux enterrés pour la salle de sport ce qui implique un important terrassement, mais a comme conséquence un bâtiment bas, de deux étages hors sol (au bénéfice du voisinage et de l'espace public). Tous les espaces publics susceptibles d'être utilisés en dehors des horaires scolaires, se partagent le rez avec le réfectoire et l'aula, et se situent en façade de la promenade. Ils fonctionnent comme une extension des espaces publics et sont conçus comme des espaces polyvalents et ouverts tant au préau qu'à la salle de sport et au hall de l'école.

Le jury apprécie cette configuration du rez, indépendant des salles de classes, il peut ainsi être utilisé, selon besoin, de diverses manières (événements communales, manifestations, grand foyer pour des événements sportifs, fêtes scolaires, etc.)

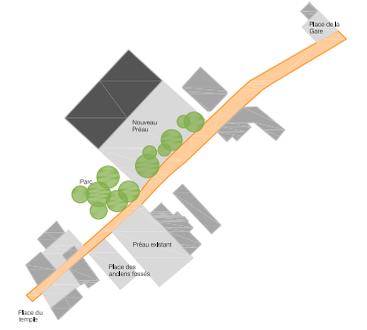
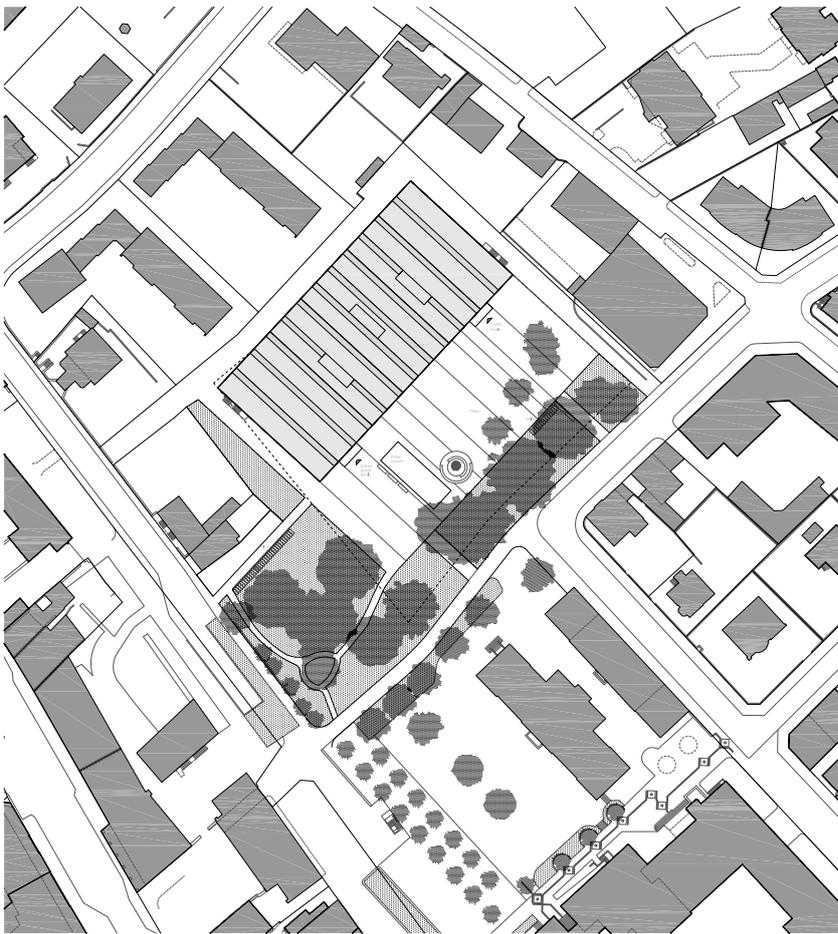
La position de la bibliothèque en liaison avec les espaces publics et le parc au sud-ouest est adéquate et son organisation sur un seul étage au rez et particulièrement apprécié.

Les salles de classes et les salles de dégagement se situent à l'étage dans un espace fluide et ouvert comme une petite ville scolaire avec des rues, des ruelles et des petites places de quartier, un véritable paysage d'apprentissage profitant de la généreuse lumière naturelle apportée par les plis de la toiture, orientées au nord ; une toiture à l'échelle humaine, d'enfant. Les salles de classes sont placées en façade en forme d'aile de moulin, permettant la mise en place d'espaces de dégagement, pause ou d'enseignement, apportant des vues sur le quartier et le paysage proche et lointain. Les salles de dégagement s'orientent à l'intérieure par groupe de deux sur des puits de lumière descendant jusqu'à la salle de sport. Cette disposition est moins heureuse, d'autant plus qu'elles n'ont aucune relation avec les surfaces publiques, comme demandés dans le programme du concours.

La salle de sport est placée au 2ème sous-sol avec ses gradins enterrés en 1er sous-sol. Cette disposition, malgré la liaison visuelle, ne permet pas une relation fonctionnelle avec les différents espaces au rez, ce qui est regrettable.

D'une manière plus générale, le jury regrette l'expression de cette longue façade peu accueillante, lisse et privée d'espace de transition. L'image extérieure n'arrive pas à rendre une image crédible d'un bâtiment scolaire de petite enfance en plein centre-ville et péjore clairement la qualité globale du projet.





concept:

Un collège qui crée un lieu de vie et de rencontres au sein de la ville. Un lieu où les élèves peuvent apprendre et grandir ensemble.

implémentation:

Le projet est implanté dans un quartier résidentiel existant. L'architecture s'intègre dans le tissu urbain tout en créant un espace public de qualité.

intégration dans le contexte:

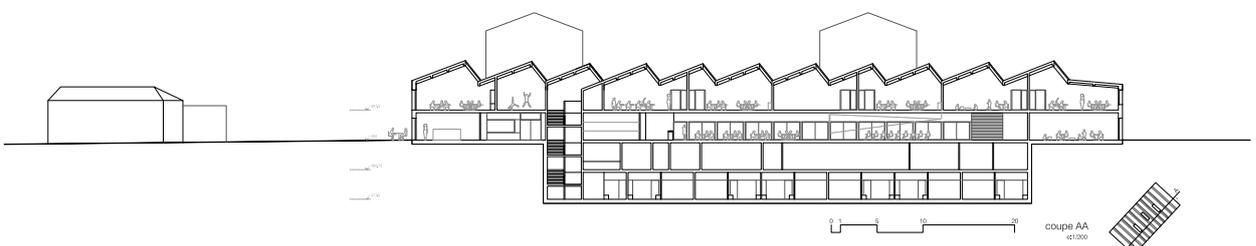
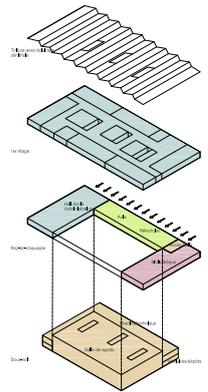
Le projet respecte les caractéristiques architecturales et paysagères du quartier. Il crée un lien entre le bâti existant et le nouveau bâtiment.

répartition du programme:

Le programme est réparti sur plusieurs niveaux. Les salles de classe sont situées au premier étage, les espaces de détente au deuxième, et les bureaux au troisième.

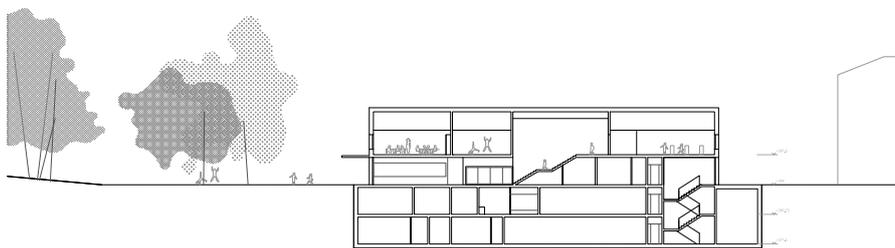
architecture et développement durable:

Le projet utilise des matériaux locaux et durables. Il est conçu pour être économe en énergie et en ressources.

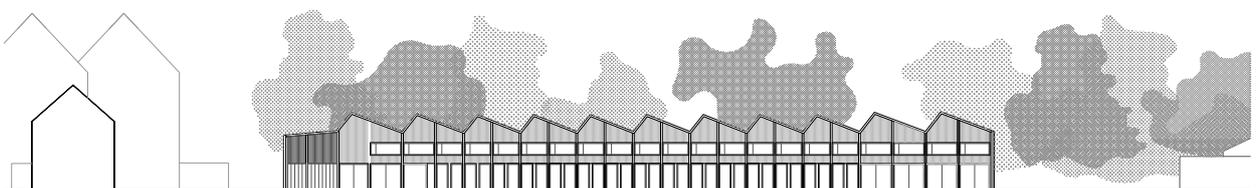




rez-de-chaussée
4/1/2007



coupe B-B
4/1/2007



élévation nord-ouest
4/1/2007

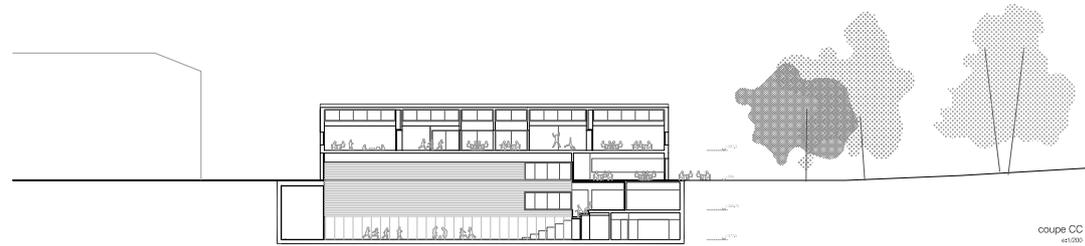




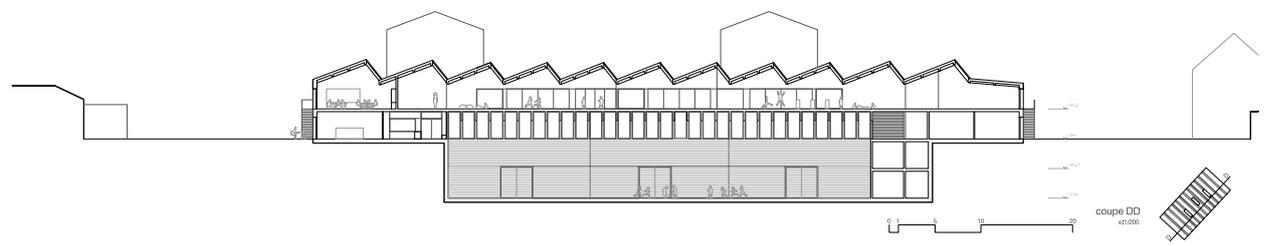
premier étage
1/100



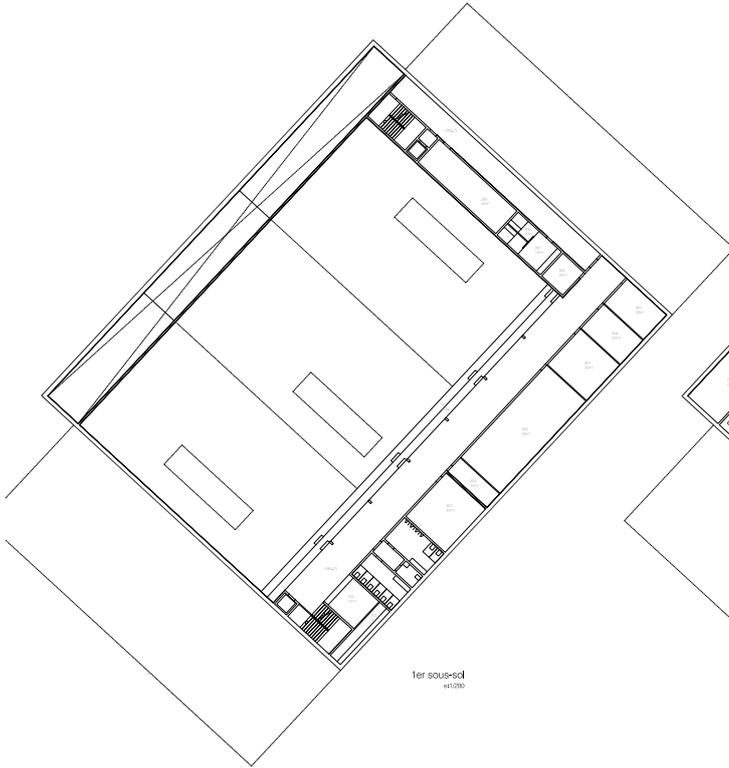
les couloirs deviennent des espaces de partage



coupe CC
1/100



coupe DD
1/100



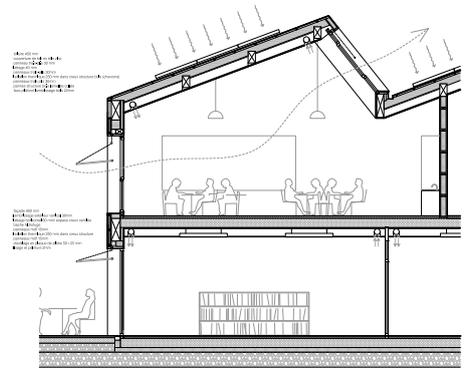
1er sous-sol
et 1/200



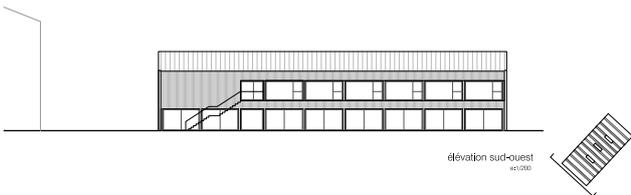
2ème sous-sol
et 1/200



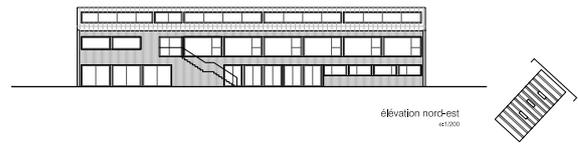
des espaces ouverts, bibliothèque



coupe de principe
et 1/50



élévation sud-ouest
et 1/200



élévation nord-est
et 1/200



élévation sud-est
et 1/200

Le volume en forme de Z partage le site en deux en créant une cour d'entrée publique et une cour de récréation pour l'école tout en connectant les espaces extérieurs entre eux par le rez-de-chaussée. L'aire d'entrée s'ouvre sur l'Avenue de la gare et forme un ensemble cohérent avec le parc public existant de la Rue des Remparts et de la Place des Anciens-Fossés assurant ainsi la préservation du remarquable ensemble arborisé. Le préau scolaire se situe un peu en retrait au nord-ouest du site et offre aux élèves un espace récréatif protégé de qualité.

Le projet propose un bâtiment en deux parties de hauteurs différentes reliées entre elles au premier étage. Une aile haute de quatre étages le long de l'Avenue de la gare définit la limite Nord de la Place des Anciens-Fossés, tandis que la partie basse à deux niveaux s'intègre harmonieusement dans son contexte malgré son empreinte assez importante.

Le traitement volumétrique est l'expression directe de l'organisation intérieure du bâtiment distinguant clairement les deux fonctions principales 'école' et 'sport'. Le rez abrite uniquement les fonctions publiques telles que la tribune de la salle de sport, l'aula, le réfectoire et la bibliothèque, dont l'importance publique sera soulignée par l'emplacement privilégié de l'institution à proximité de l'Avenue de la gare. Toutes les entrées principales sont réunies sous un couvert central. Afin de garantir l'utilisation indépendante hors des horaires scolaires, et la bibliothèque et la salle de sport bénéficient en plus d'un accès indépendant.

Les classes sont réparties sur trois étages. La typologie adoptée avec des dégagements bien éclairés en façade semble bien fonctionner et offre une certaine flexibilité pour l'enseignement. Il faut par contre constater que les espaces

de dégagement sont pour la plupart disposées entre les classes ce qui ne permettrait pas de les regrouper pour en faire une classe standard.

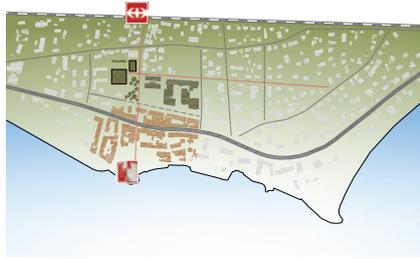
L'aula, le réfectoire ainsi que le hall d'entrée de l'école forment un espace continu. Ce concept spatial ouvert donne des libertés d'utilisation certaines, mais on est quand-même confronté au besoin de séparer des zones nécessitant alors des systèmes de parois mobiles onéreux.

La salle de sport demi enterrée possède un bandeau vitré continu offrant un bel éclairage naturel. Hors des horaires scolaires, les cages d'escaliers posent problème puisqu'ils relient directement le niveau des vestiaires de la salle de sport avec les aires de classes plus haut.

Du point de vue constructif, le projet différencie le sous-sol et le rez en béton des étages réalisés en bois ayant pour conséquence un fort accent sur le rez et induisant une césure visuelle importante entre la massivité du socle et la légèreté de la superstructure.

En résumé, le projet propose un parti urbanistique clair basé sur une figure bâtie engendrant des espaces extérieurs de qualité au centre de La Tour-de-Peilz. L'organisation intérieure semble dans l'ensemble correcte et fonctionnelle, mais elle ne réussit pas à dépasser certain pragmatisme spatial.





IMPLANTATION

Stratégiquement placé, au centre ville, et à la jonction de la ligne de tram, le site bénéficie d'un aménagement passager à sauvegarder et à mettre en valeur. Au vu, d'une part des multiples fonctions prévues du programme, et d'autre part de la nature plane du terrain et de son arborisation, la conception du projet se traduit par un travail de partition du site. Cette approche permet la réhabilitation des espaces au sol, celle-ci se fait à l'échelle du quartier par l'intégration et le dialogue avec le contexte existant. Le concept est en place respectant le cadre naturel et bâti tout en créant un véritable espace de coopération. Les accès principaux, depuis la Gare et des Mousquetières, mènent naturellement à positionner le futur collège scolaire à leur intersection. Un premier volume s'insère dans la partie nord, le long de l'avenue de la Gare, dans la continuité du bâtiment de la poste, pour valoriser le parc. Un second volume, dit « école », permet de positionner la principale du site, de dégager des espaces extérieurs et de prolonger l'avenue des Mousquetières. Les deux volumes sont reliés par un préau couvert, qui régule les entrées principales et qui s'ouvre sur la parcelle voisine.

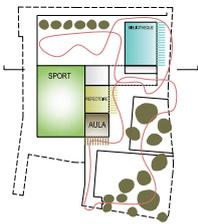
Sans modifier le terrain naturel, une attention particulière est donnée au traitement des espaces extérieurs dont les fonctions sont clairement définies avec le projet. Un traitement géométrique simple, qui combine les nouveaux aménagements de la place des Anciens-Fossés avec celle du projet, permet la gradation des espaces selon leurs fonctions. Pour renforcer la perméabilité du site, le parcours est complété par un accès depuis le sud, servant également aux footballeurs. Au nord, une terrasse entre la poste et la bibliothèque est intégrée pour l'accès et le rangement des vélos. Les phases de stationnement existantes à l'avenue de la Gare sont utilisées comme espace refuge pour la bibliothèque. Sur le site de l'ancien cinéma, désaffecté au début du XXIème siècle, le parc arboré est mis en valeur et joue pleinement son rôle de détente et de sérénité, en complément à l'aménagement urbain de la place des Anciens-Fossés. Les nouveaux cheminements et accès sont tracés en dur et participent à la perméabilité du site, tout en créant un nouvel espace de jeux. Une implantation simple et la transparence de volumes permettent une lecture claire des fonctions qui forment ce nouveau lieu de vie et de mémoire. De part et d'autre, le site est traité de façon à ce que les espaces le tout est plus que la somme de ses parties.



ORGANISATION

Dans la continuité du quartier des écoles, le projet veut renforcer l'axe stratégique de l'avenue des Mousquetières, qui reprend une part importante du flux des écoles, par le réajustement prolongé de l'axe. Combiné à la création de la salle de sport lors de la rénovation. Un système de parcs aménagé permet la mobilité de ce rez-de-chaussée pour une utilisation optimale et flexible des surfaces scolaires et sportives. Travaux de plantation de la bibliothèque, liés à l'axe avec son accès indépendant, prend place dans le bâtiment le long de l'avenue de la Gare. Chaque de ses fonctions bénéficie d'un prolongement extérieur, garantissant son identité propre et autonome.

Utilisant le même concept que la partition en plan, le programme scolaire se lit essentiellement en coupes. Une entrée commune regroupe l'accès à l'école, dans les niveaux supérieurs, afin que l'accès aux salles de sport à travers les vestiaires situés en sous-sol. La salle ACTM et l'administration complètent le premier étage des salles de classes et permettent une liaison intérieure des volumes.

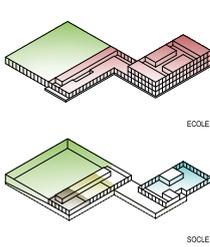


L'investissement s'organise sur trois niveaux par tranches d'âge, 4-6 ans, 6-8 ans et 8-10 ans, qui forment avec les blocs scolaires une typologie simple. Un large espace central, servant d'accès aux classes et de vestiaires, est complété par les salles de dégagement afin d'un couloir qui donne directement accès au préau extérieur protégé. Le sous-sol, partiellement enterré, comprend les locaux techniques et de stockage ainsi que le programme sportif. Les vestiaires, qui forment une liaison entre les deux volumes, bénéficient entre autre d'une typologie avec couloir propre et couloir vélo. Lors de manifestations sportives, l'accès au grand hall et aménagé se fait à niveau, assurant l'indépendance entre public et sportifs.

CONSTRUCTION

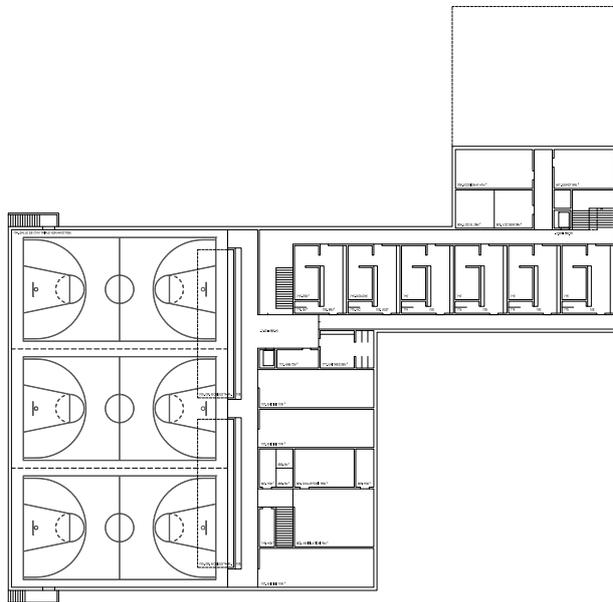
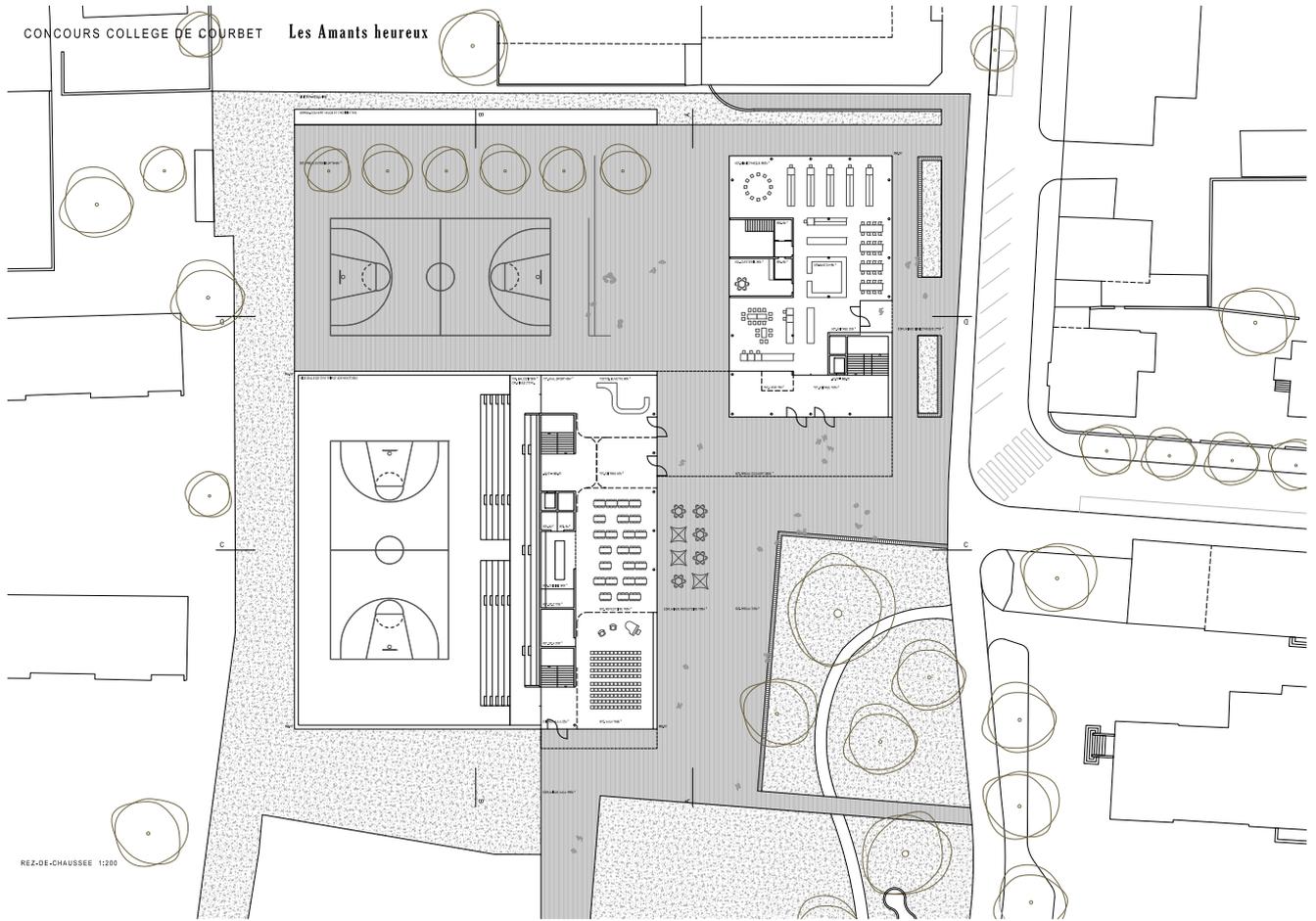
L'école est en bois posée sur un socle en béton. La partie sportive et technique du programme prend place dans la partie enterrée du projet. Emergence du sol, cette fondation résout la rencontre avec le terrain pour accueillir les fonctions publiques au niveau du rez-de-chaussée. Ce socle en béton, qui regroupe également les entrées, supporte la structure légère de l'école. En analogie aux autres matériaux du parc, utilisation de structures en bois pour les étages est en parfaite adéquation avec le projet environnemental. Développé sur une trame régulière et partiellement superposée, d'une portée de 5,00 à 7,50 mètres, la structure porteuse est partiellement indépendante et écorchée. Les salles portent sur une ossature composée de piliers et de voiles, garantissant une bonne flexibilité pour d'éventuelles transformations ultérieures des locaux. La ventilation horizontale du bâtiment est garantie par les coupes composées de doubles vitraux. Le traitement des façades et des volumes est simplifié pour les deux bâtiments. Elles ont été pensées aussi bien en termes de caractère et d'identité du projet, qu'en termes de durabilité et de performance. D'une manière générale, les choix proposés visent la simplicité, la clarté et la cohérence.

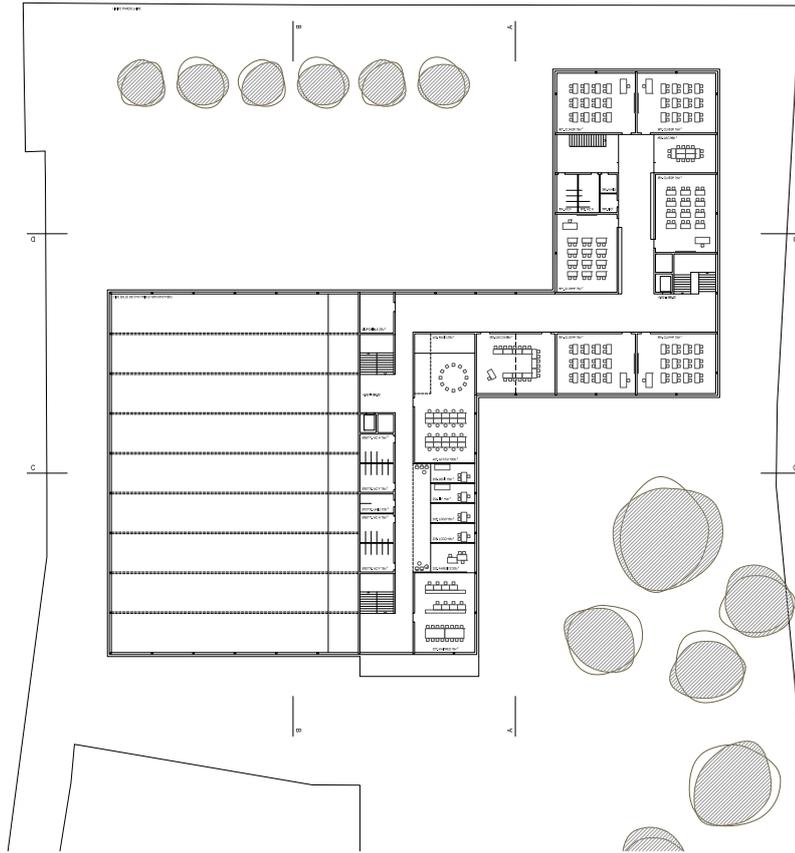
ISOMETRIE 1:1000



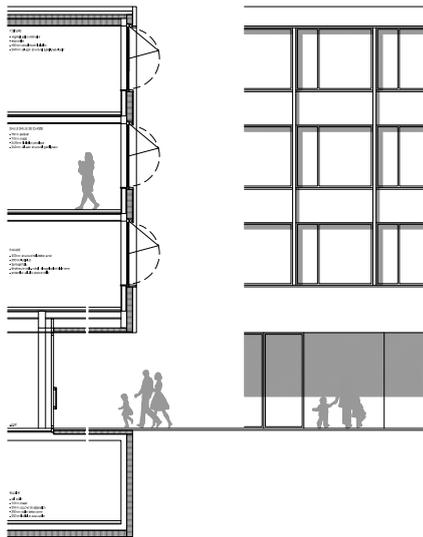
Les lettres plates sont végétalisées. L'utilisation active de ces surfaces permet de réguler la pose de pluie, la biodiversité, un microclimat et, le cas échéant, la pose de panneaux solaires. La majeure des impacts sur les ressources et l'environnement ainsi que le respect d'une construction durable sont apportés par les projets suivants : Le projet ne nécessite que peu de mouvements de terre étant donné que la partie enterrée reprend les volumes souterrains des bâtiments à côté. Indépendance des différentes fonctions, avec l'école indépendante possible pour une complémentarité d'usage concept social qui favorise les liens et les échanges. Mise à profit de la lumière naturelle par de larges ouvertures. Travaux ou offerts pour le rez-de-chaussée et rayonnent dans les étages avec un complément de lumière zénithale dans l'espace de distribution; concept écologique qui utilise au maximum les apports et les ressources naturelles. Utilisation du bois pour la structure de l'école et des volumes, mise en œuvre de béton recyclé en adéquation aux exigences structurelles; concept économique avec un système constructif durable et très rationnel.







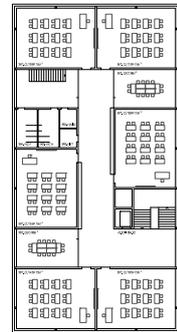
ETAGE 1 1:200



COUPE CONSTRUCTIVE 1:50

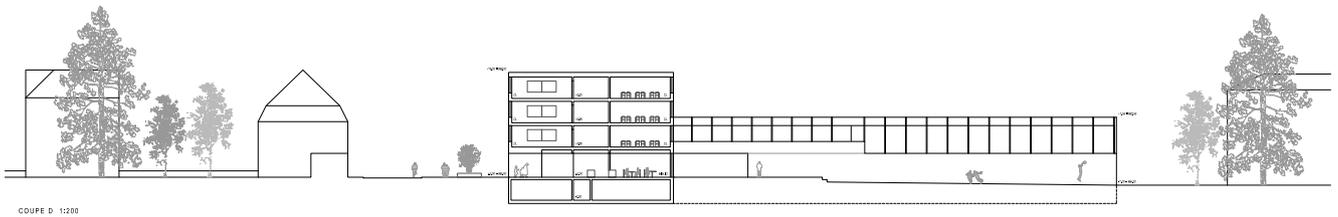
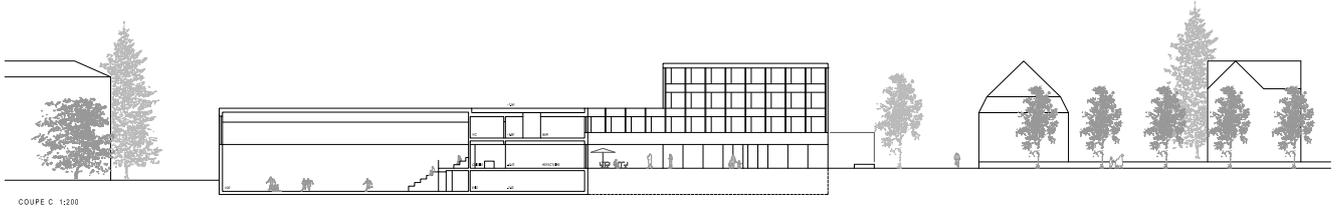
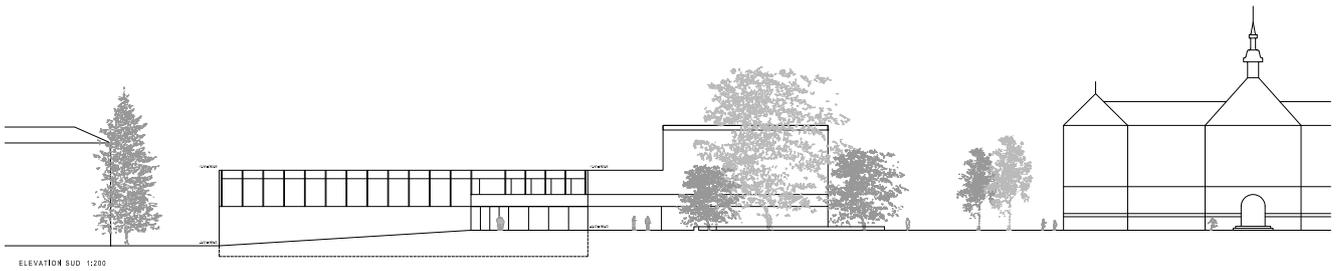
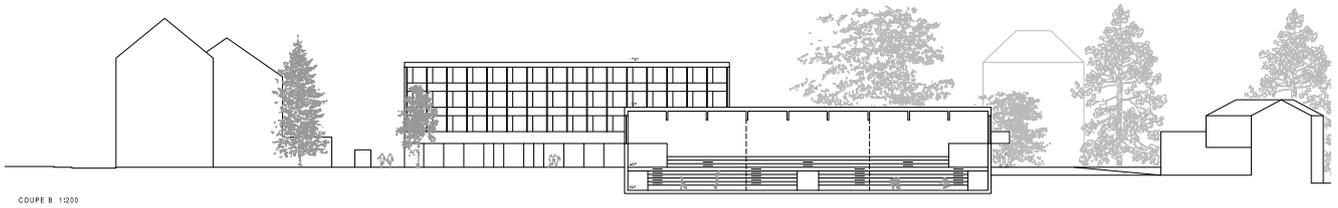
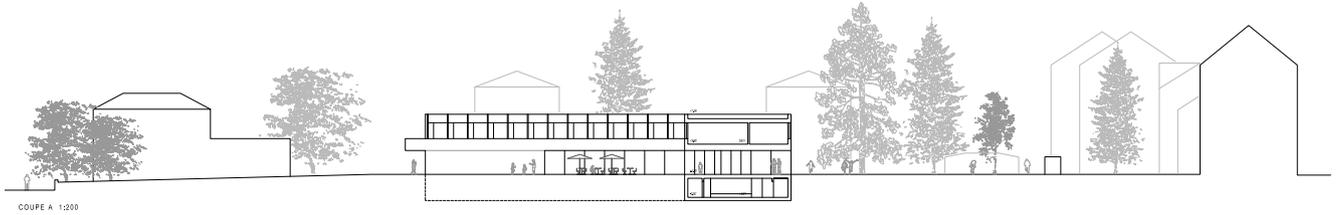
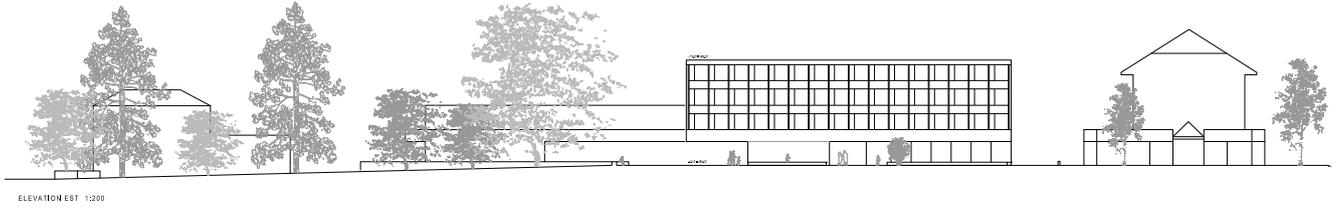


ETAGE 2 1:200



ETAGE 3 1:200





4ème RANG, 3ème PRIX
40_ZIG ZAG ZOUG

FOCKETYN DEL RIO STUDIO GMBH
BASEL - BS

Miquel del Rio, Marco Bamberger,
Jonathan Bürgel, Andjela Brasanac,
Cristina Fernandez, Aljoscha Lanz

Le projet cherche à réunir toutes les fonctions dans un seul bâtiment placé au centre du site. Il s'agit d'un volume compact composé de deux parties de hauteur différente, à savoir la tête de trois niveaux avec les classes, le réfectoire, l'aula et la bibliothèque associée au corps qui abrite la salle triple semi-enterrée. La bibliothèque communale placée dans l'angle sud-est et la salle de sport munie de vitrages généreux garantissent une bonne visibilité tandis que les fonctions de l'école se font volontairement un peu plus discrètes.

Côté ville, ce parti urbanistique très clair engendre un nouveau front en référence au bâtiment 1905, côté logements, la faible hauteur de la salle de sport donne un sentiment de dégagement bienvenu. Le concept d'aménagement extérieur joue du contraste entre la forme géométrique de la construction et le dessin organique des aires arborisées.

Malgré sa taille importante et sa forme à priori connotée, ce bâtiment dépasse largement le stéréotype de la halle industrielle juxtaposée de bureaux. On remarque notamment la transformation de volumes simples en silhouette intéressante au moyen d'un toit plissé ou le travail sur le bandeau qui couronne le socle reliant ainsi toutes les parties d'un seul mouvement tout en créant des préaux couverts de profondeur variée.

Les trois entités de l'école, du sport et de la bibliothèque se partagent le rez. On entre de deux côtés dans un foyer commun situé au centre faisant balcon sur la salle de sport et se prolongeant par deux grands escaliers droits qui mènent vers le haut aux étages de classe respectivement vers le bas à la salle de sport.

Concernant l'accès au bâtiment, le jury s'interroge sur la pertinence d'une entrée principale sous forme latérale ; est-ce qu'une telle forme ne demanderait pas plutôt une entrée frontale ? A l'intérieur par contre, le projet se distingue par la richesse de ses espaces distributifs dont la figure varie à chaque niveau, allant d'une sorte de placette rayonnante au sous-sol jusqu'à un véritable 'paysage d'apprentissage' pour les classes ponctué de puits de lumière. Les salles de classes sont organisées en couronne et trouvent leur prolongement dans ces espaces de circulation et de séjour informels animés de lanternes lumineuses dont le pourtour est aménagé en fenêtres habitables. L'image intérieure montre une ambiance chaleureuse en bois, mais il faudrait adapter le revêtement aux normes incendie. D'autre part, la liberté apparente du plan est contredite par la multiplication de portes coupe-feu et leur corollaire de couloirs en cul de sac et de paliers d'escalier mal dimensionnés.

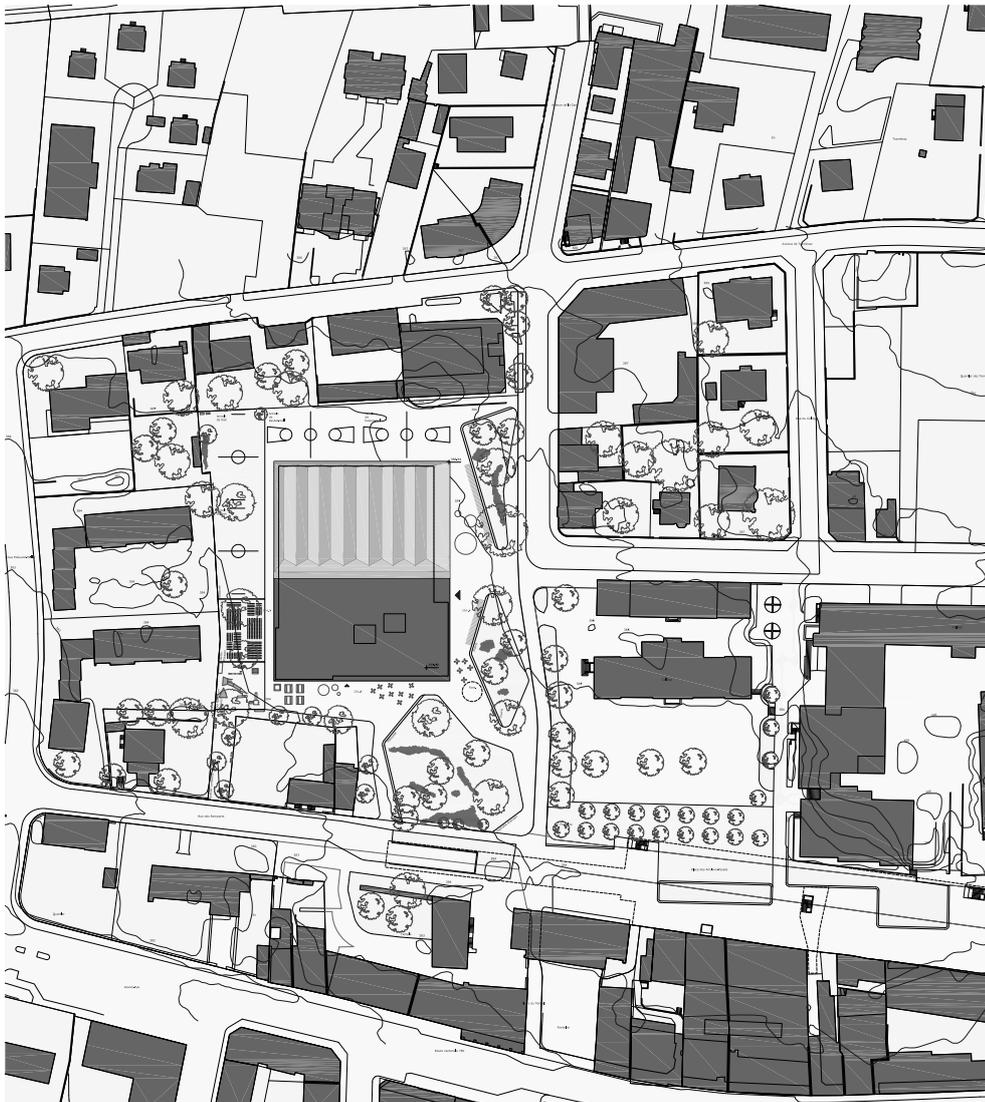
En coupe, la bibliothèque est également éclairée par ces puits de lumière entretenant ainsi un lien vertical et un contact visuel fort avec l'école. Même si une 'cheminée' de deux étages semble peut-être d'une hauteur un peu disproportionnée par rapport à cet espace à trois ailes par ailleurs très intéressant pour une bibliothèque. D'autre part, les classes de dégagement posent problème. Elles s'orientent au nord en donnant sur la toiture de la salle de gymnastique et leur emplacement au premier étage entrave les synergies souhaitées avec les locaux du rez.

Dans l'ensemble, le jury apprécie la simplicité de la forme urbaine et la richesse des espaces intérieurs. Malheureusement, la belle idée d'une typologie ouverte et fluide sans cage d'escalier de secours n'est pas aboutie, car elle se heurte aux exigences de la protection incendie nécessitant un compartimentage qui interrompt le continuum spatial souhaité.





LA BIBLIOTHÈQUE SE TROUVE À L'ANGLE SUD DU BÂTIMENT ET OFFRE AINSI UNE GRANDE VISIBILITÉ SUR LA PLACE DES ANCIENS-FOSSÉ ET LE LONG DE LA LIAISON PIÉTONNE.
L'ENSEMBLE DES ESPACES AUTOUR DE L'ÉCOLE PARTICIPENT À LA VITALITÉ DE L'ESPACE URBAIN EXISTANT.



SITUATION
1:500

SITUATION ET IMPLANTATION DU PROJET

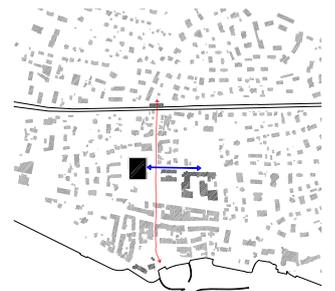
Le site du projet est placé au centre de la Tour-de-Peilz. Il est à la rencontre de l'axe piéton entre la gare, le lac et l'axe formé par l'alignement des différents ensembles scolaires existants le long de la Place des Anciens-Fossés.

L'espace urbain, où se trouve le projet, est en grande partie une zone piétonne. Cet espace est fluide et ouvert; il est caractérisé par une juxtaposition de différentes aires de jeux, de préaux d'écoles, de places publiques, de zones vertes et de parcs. Les limites fluides de ces espaces permettent de tisser un lien important entre le tissu urbain et l'espace scolaire tout en gardant une certaine hiérarchie.

Le projet du nouveau complexe scolaire vient s'intégrer de manière harmonieuse dans ce site. Il renforce la logique existante et il y intègre l'ensemble de la parcelle. La volumétrie du projet est composée de deux volumes compacts et juxtaposés dont un est plus bas. Le bâtiment du nouveau complexe scolaire se place en continuité de l'alignement des bâtiments scolaires existants, le long de l'axe entre la gare et le centre. Il crée un nouveau front sur la Place des Anciens-Fossés tout en accompagnant la liaison piétonne existante.

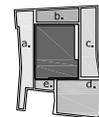
Le volume est placé de manière centrale sur la parcelle et génère sur son pourtour quatre espaces connectés. Une bande verte et minérale est créée le long de l'avenue de la gare et de la liaison piétonne où se trouve la cour d'entrée de l'école.

Au sud, en relation avec la Place des Anciens-Fossés, dans le prolongement de la cour, une bande verte se prolonge et s'agrandit pour former l'entrée de la bibliothèque, qui se trouve à l'angle du bâtiment. En retrait sont organisées les aires de jeux pour les plus jeunes élèves. À l'est et au nord se dégagent un espace minéral et une aire verte pour des terrains de jeux et de sport. Ainsi l'ensemble des espaces autour de l'école participent à la vitalité de l'espace urbain existant.

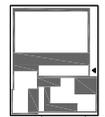


INSERTION URBAINE

- a. axe gare-lac
- b. axe des écoles



- ESPACE EXTÉRIEURES**
- a. bande d'activités douces
 - b. bande d'activités minérales
 - c. entrée
 - d. place publique
 - e. coin jeux



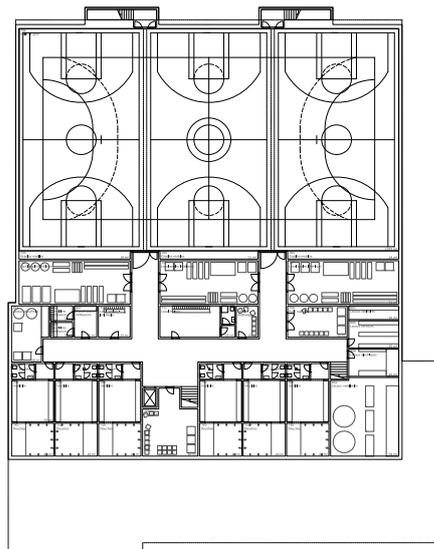
- PROGRAMME REZ**
- a. salle d'entrée
 - b. salle de sport triple
 - c. bibliothèque
 - d. entrée secondaire
 - e. aula - cafeteria



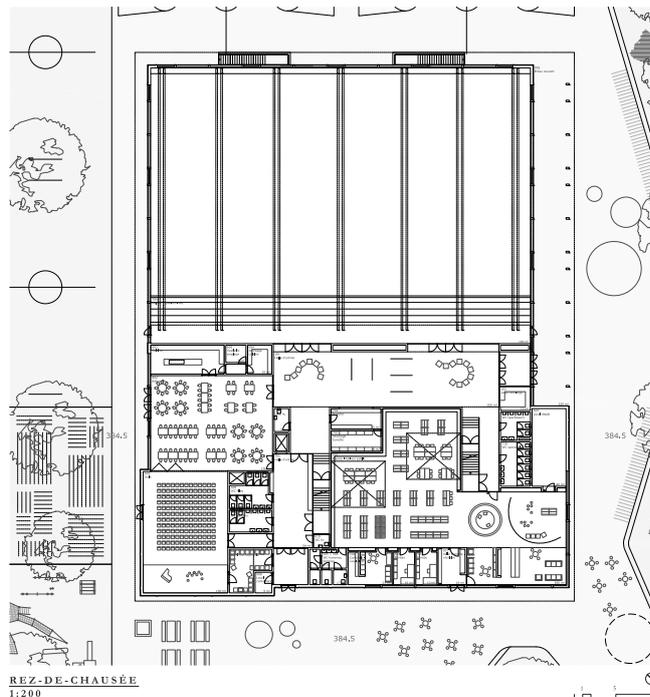
- LIAISONS VERTICALES**
- a. salle de sport triple
 - b. salle d'entrée
 - c. bibliothèque
 - d. école



- espaces informels d'enseignement et leur relation avec les classes



SOUS-SOL
1:200



REZ-DE-CHAUSÉE
1:200

LE PROJET

Le projet est organisé en deux volumes juxtaposés de manière à créer un bon rapport entre le volume bâti, la surface de façade générée et le volume d'excavation.

La salle de sport triple est organisée dans le volume bas. Dans le volume haut se trouvent la bibliothèque, la cafeteria et l'aula ainsi que les classes de l'école. Les classes se trouvent au premier et deuxième étage, alors que les autres fonctions se trouvent aux rez-de-chaussée.

An sous-sol se trouvent les vestiaires et les espaces techniques. Les unités programmatiques sont placées et organisées de manière à créer un maximum de synergie entre elles. Elles permettent de créer des relations vers l'extérieur et ainsi d'activer l'espace urbain attenant.

Trois accès activent les façades du bâtiment: L'entrée principale se trouve à l'est en prolongement du préau couvert; l'entrée de la bibliothèque se trouve à l'angle au sud, ainsi qu'un accès secondaire qui peut servir d'entrée pour l'aula et le vestiaire de la salle de sport en dehors des heures scolaires. La bibliothèque se trouve à l'angle sud du bâtiment et offre ainsi une grande visibilité sur la Place des Anciens-Fossés et le long de la liaison piétonne. La bibliothèque est organisée en trois zones principales: L'espace pour enfants se trouve près de la zone d'entrée et de la réception. Au centre se trouvent deux zones éclairées par deux puits de lumière où sont organisés en un paysage flexible et modulable les zones de lecture, des magazines, multimédia etc. Vers la réception se trouve une liaison directe avec l'école.

L'entrée principale de l'école se trouve le long de la liaison piétonne dans l'axe de l'Avenue des Mousquetaires. En prolongement du préau couvert se trouve un large hall d'entrée multifonctionnel

depuis lequel sont accessibles: la cafeteria, les gradins, l'aula, la bibliothèque et deux escaliers qui mènent aux étages où se trouvent les classes.

Les classes sont situées au premier et deuxième étage et s'organisent autour de deux puits de lumière et d'un noyau de service. Le couloir s'élargit autour des puits de lumière et dans la zone au-dessus du noyau de service. Ces zones de dégagement permettent d'étendre les différentes activités scolaires aux couloirs. Ils peuvent devenir des espaces d'étude et d'échanges plus informels. Les couloirs bénéficient d'un bon apport de lumière naturelle. L'organisation du plan permet d'organiser et de grouper les classes de la tranche d'âge 4-7 au premier étage et ainsi de séparer des élèves plus âgés.

Les salles de classe bénéficient d'une grande ouverture vitrée fixe et partagée en quatre éléments, ainsi que deux ouvrants pour la ventilation naturelle. Dans la zone des vitres se trouvent des tablettes placées au-dessus de radiateurs qui peuvent servir comme surface de travail. Les plafonds qui sont les coffrages perdus de dalles composite béton-bois sont en apparence bois et ont une surface acoustique absorbante. Une porte est prévue entre chaque classe de manière à permettre les échanges entre les classes et aussi de différencier les modes d'enseignement. Les classes sont conçues de manière flexible et peuvent changer de taille et de fonction dans le temps.

Les salles de dégagement et la salle ATC/TM sont groupées et peuvent être séparées du reste des classes. De cette manière elles permettent leur utilisation en dehors des heures de fonctionnement de l'école.

La cafeteria est accessible depuis le hall d'entrée principal et bénéficie d'un accès direct depuis l'extérieur ainsi que d'un espace extérieur attenant.

L'aula, en plongement de la cafeteria, possède un accès indépendant.

La salle de sport triple est semi enterrée et bénéficie d'un apport de lumière naturelle sur trois façades. L'extension horizontale de la toiture, qui forme le préau couvert au sud-est, fait office de protection solaire.

ESPACES EXTÉRIEURS

Les espaces extérieurs s'organisent en quatre zones qui s'étendent autour de l'école et qui viennent s'inscrire dans la logique paysagère existante. Ce sont des espaces ouverts et connectés qui ont chacun des caractéristiques différentes.

Le long de la liaison piétonne s'étend une bande paysagère qui accueille le préau et l'entrée principale. Celle-ci est aménagée avec des îlots de verdure et des surfaces d'asphalte drainant. Les arbres existants s'y trouvent tous conservés et intégrés dans le nouvel aménagement. Cette bande s'élargit au sud, pour formaliser l'entrée de la bibliothèque. Des bancs et une fontaine y sont aménagés.

Au sud-ouest, dans une bande protégée, se trouve le préau séparé pour les 4-7 ans. Il est accessible depuis l'école par l'entrée secondaire et il est aménagé avec différentes aires de jeux. Des tables et bancs fixes y sont installés pour permettre des activités extérieures. Les surfaces de jeux ont un revêtement mou en caoutchouc.

À l'ouest, le long de la cafeteria et de la salle de sport, s'étend une bande verte aménagée avec des pelouses pour des activités sportives. Ainsi un jardin potager y est prévu pour donner aux enfants la possibilité de planter des légumes, des fleurs et des herbes.

Au nord une bande minérale d'asphalte drainant étend le préau de l'entrée principale et permet d'accueillir des terrains de jeu et de sport.

Toutes les nouvelles plantations sont d'essences locales.

FAÇADES ET CONSTRUCTION

La façade exprime, dans sa matérialité et sa couleur, la combinaison du bois et du béton. Une grille de montants verticaux définit le rythme des fenêtres et des éléments opaques. Une corniche horizontale en béton marque le rez-de-chaussée et la corniche de la toiture. Dans la partie inférieure de la façade au rez-de-chaussée les montants verticaux sont en béton de fibre de verre. Dans les étages supérieurs les éléments de façades sont couverts d'une lasure couleur béton. Les ouvrants sont protégés par un élément de filtre de lamelles en bois couverts d'une lasure couleur béton. Les cadres de fenêtre ont un aspect de bois naturel.

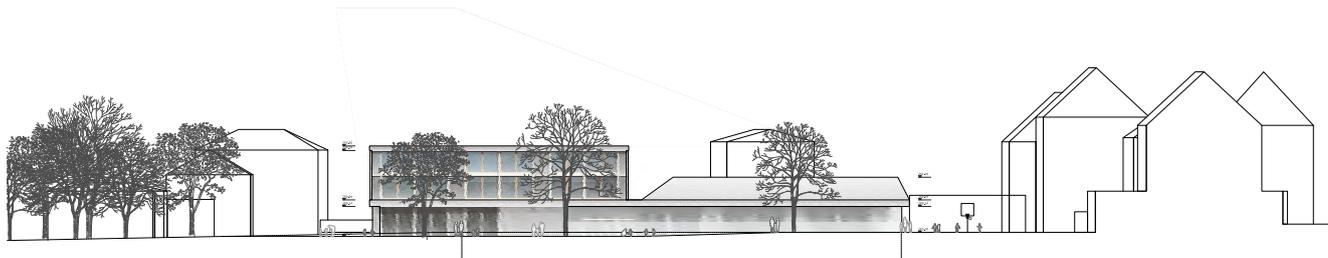
La matérialité et la couleur de la façade intègre ainsi le projet de manière harmonieuse dans le contexte urbain.

Les surfaces opaques de la façade sont construites avec un système à ossature en bois remplis de laine de roche. L'ensemble atteint ainsi une haute performance d'isolation avec une valeur U pour la façade verticale opaque de 0,14 w/m2K. Ceci permet d'atteindre les standards Mineergie. La continuité de cette épaisseur d'isolation périphérique est assurée sur toutes les façades. Les fenêtres sont composées de vitrages triples et de cadres en bois.

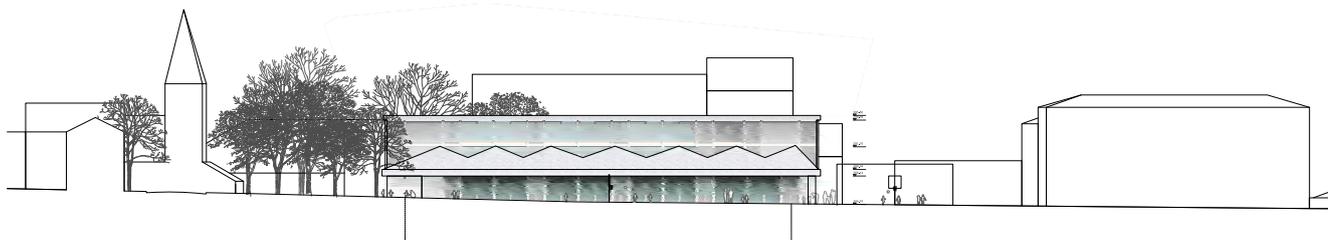
Toutes les parties vitrées sont équipées de stores à rouleaux en toile à projection, qui assurent une protection solaire mobile.

La combinaison du bois et du béton de verre permet de créer une façade correspondant au besoin d'une architecture bioclimatique. L'expression du bois est aussi présente à l'intérieur, où les niches des vestiaires et les volumes de puits de lumière sont réalisés en bois naturel ainsi que les cadres des fenêtres.

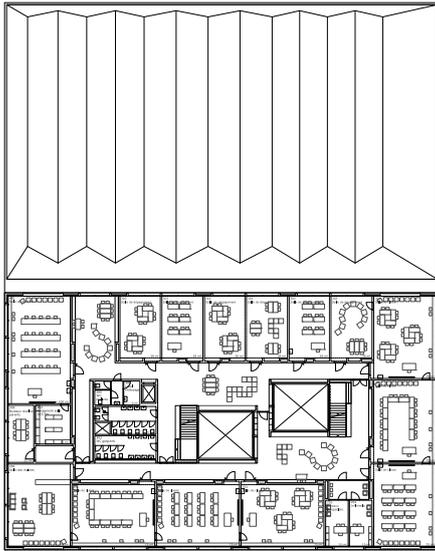
PROTECTION INCENDIE
Le bâtiment est moins de 11 m de haut et fait ainsi partie de la catégorie des bâtiments de faible hauteur. Ceci réduit



FAÇADE OUEST
1:200



FAÇADE NORD
1:200



PREMIER ÉTAGE
1:200

considérablement les exigences en matière de protection au feu et ainsi aussi les coûts de construction. Les étages des classes sont séparés en deux compartiments par des portes coupe-feu. Ceci permet d'avoir des cages d'escalier ouvertes et des espaces plus flexibles.

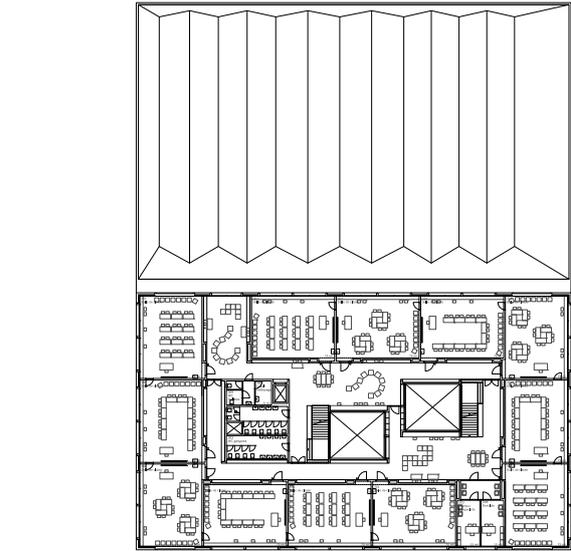
STRUCTURES

La structure porteuse de la salle de sport est formée par des portiques en béton d'une portée de 27 m et positionnés tous les 6 m. Les poutres de ces portiques sont en béton précontraint d'une hauteur de 1,5 m et ont une épaisseur de 40 cm. Du côté des tribunes, la formulation de l'angle permet de construire la portée importante de manière efficace et économique. Un espace est laissé entre les poutres, permettant le passage d'installations techniques. La surface de la structure secondaire inclinée qui s'étend en accordéon sur les portiques est construite en bois. La structure porteuse est formée par une construction hybride de béton armé et dalles composites en bois-béton. Les charges verticales sont transmises par des poteaux en béton ou à travers les pans de murs des noyaux sanitaires. Les dalles ont une portée efficace et économique de 7 à 9 m et sont en grande partie construites avec un système de salles mixtes en bois-béton. Les éléments de dalles composites sont composés d'éléments bois lamellé chevillé utilisé comme coffrages perdu et sur lesquels vient se positionner une fine couche de béton. Certaines parties des dalles sont réalisées en dalles de béton pleines. La surface inférieure des dalles fait également office d'absorbante acoustique. Le bois reste visible dans les classes. La stabilisation du bâtiment pour les efforts horizontaux dû au vent et aux tremblements de terre, est assurée par le noyau sanitaire et des pans de murs qui sont reliés aux façades par les dalles. Le système porteur de poteaux-dalles et de noyaux garantit une grande

flexibilité dans l'utilisation du bâtiment. Il permet ainsi de changer la répartition des espaces sans qu'il soit nécessaire de toucher à la structure. Les poteaux sont intégrés dans l'épaisseur de la façade ou dans les murs intérieurs. La continuité de la structure est garantie entre les étages et ne nécessite pas de transfert de charges. Le bâtiment est fondé sur radier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, CONCEPT ÉNERGÉTIQUE ET INSTALLATIONS

L'augmentation de l'efficacité énergétique est l'outil principal qui permet de réduire la consommation d'énergie sans en compromettre les bénéfices. Une haute efficacité énergétique permet d'atteindre les objectifs désirés avec des dépenses énergétiques basses. Pour cela il a été pris soin de prévoir dans le projet des systèmes d'installations techniques et des systèmes constructifs efficaces et durables. Pour atteindre les objectifs énergétiques d'une architecture bioclimatique, le volume du nouveau complexe scolaire est d'une forme compacte, a une enveloppe très performante et dispose d'une proportion d'ouvertures vitrées efficaces. Les apports énergétiques naturels, l'orientation et la protection contre la surchauffe, sont des éléments qui sont pris en compte pour renforcer la performance thermique du bâtiment. Les dalles mixtes béton-bois, permettent d'utiliser leur inertie thermique pour profiter d'un apport d'énergie solaire passive. Toutes les parois vitrées sont en triple vitrage, équipées de protections solaires mobiles sous forme de stores en toile à projection. Les couloirs bénéficient de lumière naturelle et l'éclairage est à très faible consommation d'énergie. La grande majorité des locaux bénéficient de la lumière naturelle directe ou indirecte. La production de chaud et de l'eau chaude sanitaire est assurée par



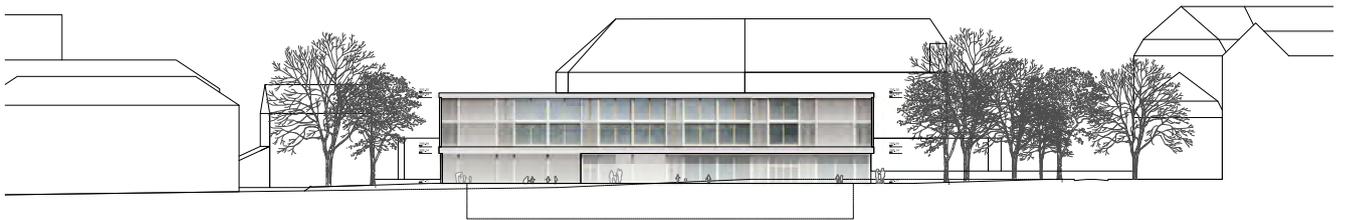
DEUXIÈME ÉTAGE
1:200

une pompe à chaleur saumure-eau. L'énergie géothermique est prise depuis un échangeur de chaleur de surface situé à l'extérieur du bâtiment. La pompe est située dans un local technique au sous-sol. Le système est équipé d'un ballon tampon pour optimiser les durées de fonctionnement. La distribution du chaud se fait par planchers à basse température de 33/27 °C dans la salle de sport. Les classes sont équipées de radiateurs contrôlés par thermostat. Pour soutenir le système de pompe à chaleur saumure-eau, 70 m² de panneaux photovoltaïques sont installés en toiture. Le concept architectural et la typologie du bâtiment permet une utilisation maximale de la lumière naturelle. Pour en tirer profit et optimiser la consommation d'énergie, un système de détection de présence intelligent est installé dans les classes et les couloirs. Il permet d'adapter l'intensité de l'éclairage à la luminosité ambiante. Ceci conduit à une réduction de l'énergie primaire utilisée. Le système de ventilation est à double flux avec récupération de chaleur. L'air frais est préchauffé par l'intermédiaire d'un échangeur à chaleur géothermique en hiver et pré-refroidi en été. L'échangeur de chaleur géothermique permet de réduire les fluctuations des conditions atmosphériques extérieures, que le système de ventilation doit absorber. Ceci conduit à une réduction de l'énergie nécessaire et permet naturellement de rafraîchir l'air chaud en été et de protéger le système du gel en hiver. Chaque groupe programmatique possède son propre système. Dans la salle de sport la distribution se fait entre les poutres doubles en béton. La pulvérisation se fait dans la zone semi-enterrée en face des gradins, et la reprise se fait dans la structure des poteaux. La distribution de la ventilation des classes est décentralisée et

assurée par des canaux verticaux inclus dans un mur entre la classe le couloir. La pulvérisation se fait dans la zone des armoires ; la reprise se fait dans la zone du tableau. La distribution horizontale du système se trouve au rez-de-chaussée. Une gaine technique dans le noyau de service conduit l'air frais et l'air vicié entre la toiture et la centrale située au sous-sol. La performance du bâtiment en matière de durabilité est optimisée par la mise en œuvre de matériaux adéquats: le bois pour la façade, le béton recyclé, l'isolation en laine de pierre et les fenêtres en encadrement de bois indigène. La structure de poteaux et de dalles composites en bois-béton permet une grande flexibilité du plan et un renouvellement indépendant des différentes parties constructives du bâtiment. L'utilisation de dalles composite en bois-béton, permet de diminuer le volume de béton mis en œuvre ainsi que d'utiliser l'inertie thermique de la dalle pour un apport d'énergie solaire passive. La toiture est végétalisée extensivement. Ceci favorise la rétention des eaux de pluie tout en diminuant le débit des eaux météoriques rejetées dans le réseau public. Les éléments de façade ainsi que les matériaux et aménagements intérieurs (crépi avec liant minéral, boiseries en bois indigène, liaisons et fixations entièrement mécaniques et démontables, peintures sans solvant, etc.) sont conformes aux exigences Minergie ECO. Le volume du bâtiment est compact et réduit au maximum, grâce à son système structurel et constructif, un plan efficace et un volume d'excavation réduit. Ceci permet de garantir un coût de construction très économique. Les matériaux utilisés bénéficient d'une bonne durabilité, ce qui induit un bon contrôle des coûts d'entretien.



FAÇADE EST
1:200



FAÇADE SUD
1:200

**5ème RANG, 4ème PRIX
60_TAKA RADI**

MEIER + ASSOCIES ARCHITECTES SA
GENEVE - GE

Philippe Meier, Ariane Poncet,
Martin Jaques, Ana-Ines Pepermans,
Amalia Jimenez, Teresa Guedes,
Nuno Rosado, Clément Meeus

Le projet propose la construction d'un bâtiment articulé en trois volumes de hauteurs différentes. L'élément bas contient la salle de sport et les éléments hauts, de deux et trois étages, contiennent les salles de classes.

Par sa morphologie et sa position le projet crée et aménage deux places d'entrée et un préau indépendant. Les deux espaces de préaux, situés le long de l'axe de circulation piétonne reliant la gare au centre ville, permettent de gérer les différents accès aux bâtiments en relation aux différentes fonctions et utilisations. Le troisième espace de préau, au nord-ouest, est dévolu aux espaces parascolaires.

Le préau sud-ouest, côté rue des Anciens Fossés est l'accès principal au bâtiment. Un portique d'entrée organise l'entrée principal, l'accès à la bibliothèque et l'accès direct à la salle de sport.

Le préau sud-est accueille une entrée séparée et indépendante aux parties parascolaires et à l'aula.

Le rez-de-chaussée propose un plan ouvert réunissant le réfectoire, l'aula, les gradins, la bibliothèque et les espaces de dégagement.

Depuis l'entrée principale, un grand escalier mène aux étages des classes. Le jury apprécie les qualités de cette organisation spatiale et les dégagements visuels créés. En revanche, cette organisation est très gourmande en espace de circulation. Le réfectoire, au centre du plan, sert de lien entre les différentes fonctions et permet une utilisation variée de celui-ci, en rapport à l'aula.

Les étages supérieurs se développent dans les deux volumes de deux et trois niveaux.

Au premier niveau se trouve la partie haute de la bibliothèque, l'espace de référence. Le jury regrette cette position et la hiérarchie entre le rez-de-chaussée et l'étage. Le rez servant plus d'espace d'entrée, l'espace de référence de la bibliothèque n'est pas en lien direct avec l'espace public.

L'organisation de la partie regroupant les classes est simple et fonctionnel. Celles-ci s'organisent autour d'une zone central contenant la circulation principale et les espaces de services. Cet espace central trouve des prolongements en façade offrant vue et lumière naturelle. Si le jury apprécie cette organisation, il regrette le manque d'espace de référence aux étages. La disposition générale dessine des espaces de circulation mais il manque au jury un lieu de référence.

La salle de sport semi enterrée est visible depuis le hall d'entrée. Cette relation en coupe clarifie le fonctionnement du bâtiment scolaire. La zone spectateurs, gradins et buvette, se situent au rez-de-chaussée. Cette partie du programme sport fonctionne bien sa relation au réfectoire permet d'utiliser les synergies imaginées lors de l'élaboration du programme.

En revanche, la partie « sportifs » du programme, et notamment les accès aux vestiaires et, depuis les vestiaires, à la salle de sport ne sont pas convaincants. Le décalage entre la salle de sport et le niveau des vestiaires, s'il est intelligent économiquement parlant, crée des problèmes d'accès et ne simplifie pas l'organisation général et spatial des vestiaires.

L'expression des façades participe à définir une identité clair au bâtiment scolaire et l'intègre dans le complexe du centre ville scolaire de La Tour-de-Peilz. Malgré tout, le jury se demande si cette expression correspond à un bâtiment scolaire de la petite enfance.

Globalement, le jury est séduit par la volumétrie général et son implantation dans le site, le soin apporté dans l'implantation et le maintien des arbres majeurs formant l'identité du lieu sont appréciés. La clarté d'orientation présentée dans l'image du hall d'entrée est un point fort du projet.

Le jury regrette que cette précision morphologique ne soit pas poursuivie à l'intérieur du projet et que les relations entre les espaces n'aient pas cette précision.







rez 1:200



sous-sol 1:200

un tout urbain

Par l'organisation de ce concours, la ville de la Tour-de-Peilz saisit les opportunités de connecter son architecture historique à celle du XXI^e siècle à travers une logique d'espaces publics de qualité. Le parcours qui relie la gare au musée du jeu, et au lac, est ainsi accompagné d'implantations collectives, la place des Anciens Fossés, orthogonal à cet axe nord-sud, le prolongeant dans une logique de connexions entre les différentes écoles adossées au centre historique.

Le projet de la nouvelle école de Courbet s'inscrit dans cette logique. Il est l'aggrégation d'une série de programmes pouvant se dynamiser et s'optimiser les uns les autres. Leur assemblage prend la forme nécessaire au dialogue de chaque partie avec la ville.

Par leur combinaison cruciforme, chaque volume génère des espaces extérieurs différenciés pour chaque type d'utilisateurs (élèves, parents, sportifs, lecteurs de la bibliothèque, sociétés, etc.) tout en bénéficiant d'éléments partagés. Cette morphologie permet également de préserver la totalité des arbres majeurs du site agencement de leur qualité indéniable des espaces extérieurs communs.

les différentes parties

Les classes se situent aux premier (pour les degrés élémentaires) et deuxième niveaux, dans le calme des branches des arbres. Elles se distinguent par diverses orientations, regards sur l'architecture variés, points de vue sur la ville. L'entrée principale est orientée au sud-ouest, sur le plus grand des arbres jouxtant le collège des Marnonniers et présente un porche couvert sous la forme d'un portique, clin d'oeil à l'architecture médiévale du centre de la ville.

Le réfectoire, orienté au sud-est, le long du parcours très urbain game-lac, bénéficie du deuxième portique qui permet à la fois d'abriter une

terrasse et de créer une entrée dissociée pour l'aula et le programme parascolaire.

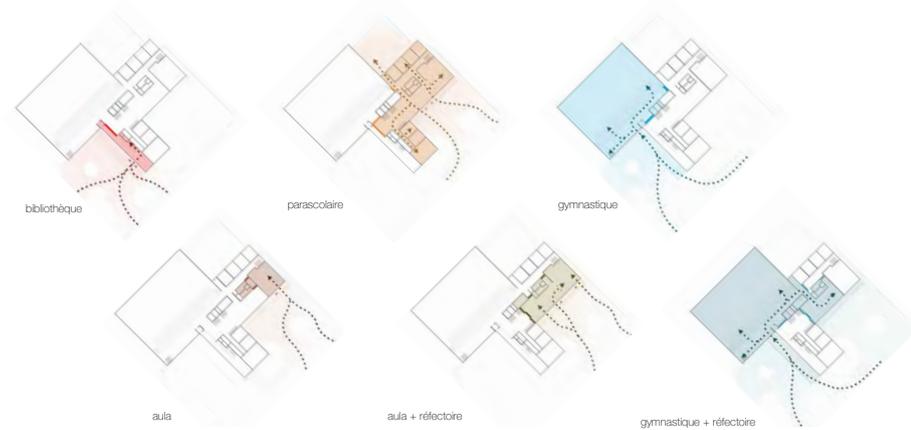
Le parascolaire avec son préau nord-ouest dissocié (qui est partagé avec les plus grands élèves) peut se gérer de manière protégée et flexible en combinant, selon les besoins, les salles nécessaires : salles de dégagements, réfectoire, aula, salle ACT/NTM, accès bibliothèque.

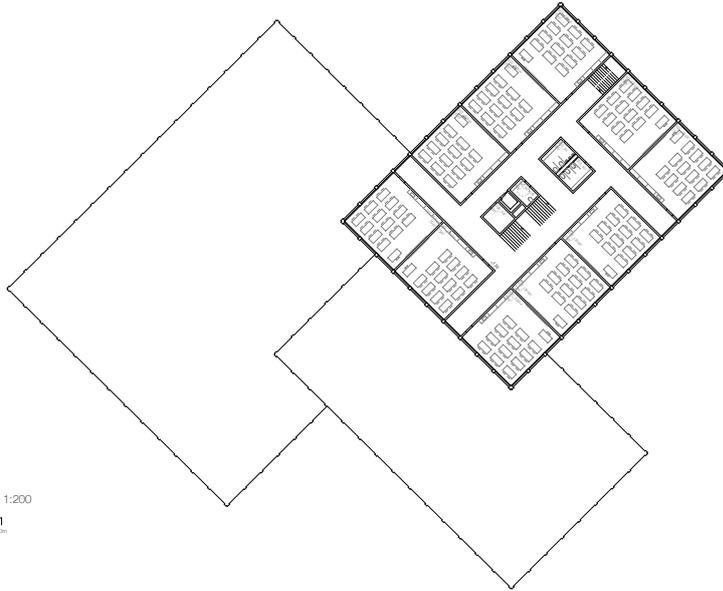
La bibliothèque, programme extra-scolaire majeur, s'affiche face à la ville médiévale. Son espace majeur est baigné de lumière horizontale et zénithale à l'image des grands archétypes de cette notable fonction. Elle est accessible et visible depuis l'école au premier étage et depuis le rez-de-chaussée pour inviter autant les élèves que les passants.

La salle de gymnastique triple, côté nord, fait d'une entrée autonome située sur l'axe principal du site. Son volume important est semi-enterré pour trouver la juste équilibre entre sa perception depuis l'espace public et l'éclairage naturel nécessaire à sa fonction.

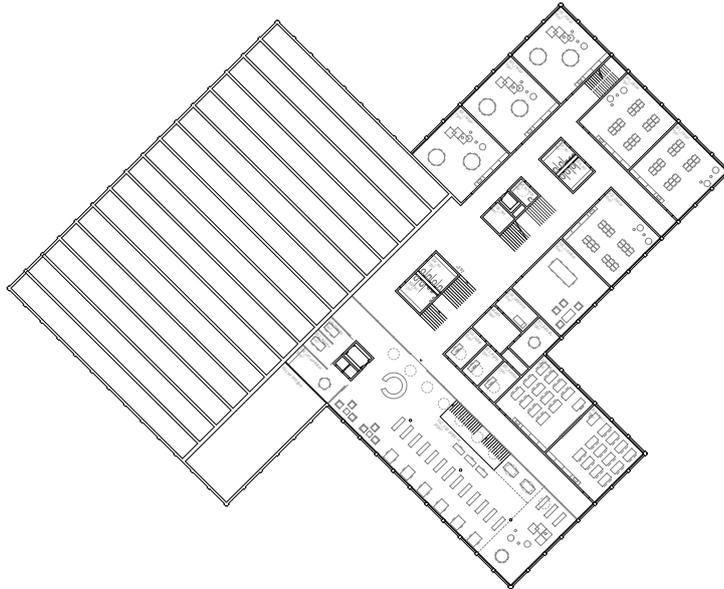
les éléments architecturaux
Le projet met en place une structure simple, superposée, avec des portées de dalles efficaces et sans porte-à-faux. Les façades affichent la grille minérale dont la verticalité évoque les troncs des spécimens centennaires du site et les parties vitrées en génèrent les reflets changeants au gré des saisons.

A l'intérieur des bâtiments : le béton, le plâtre, le bois ou le linoléum sont privilégiés, avec le souci d'économie et de construction durable. Des milliers d'êtres, mais riches, dans une vision où la répétition devient un enjeu autant d'expression architecturale que de connexion économique.

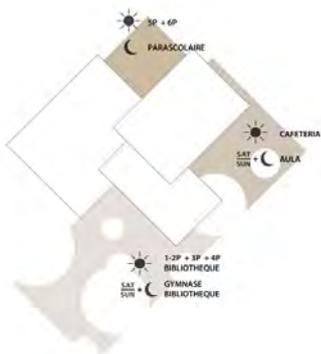




🕒 2ème étage 1:200
0 2 5 10m



🕒 1er étage 1:200
0 2 5 10m

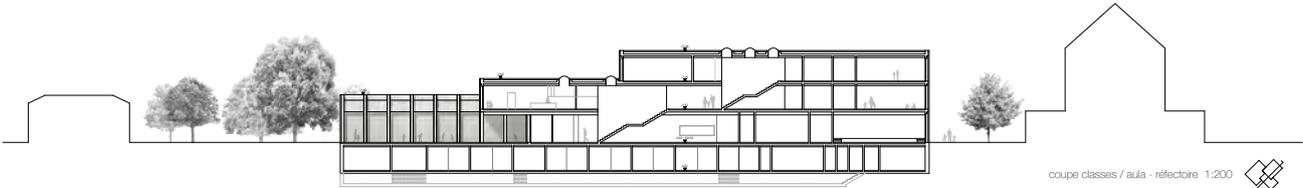


préaux extérieurs

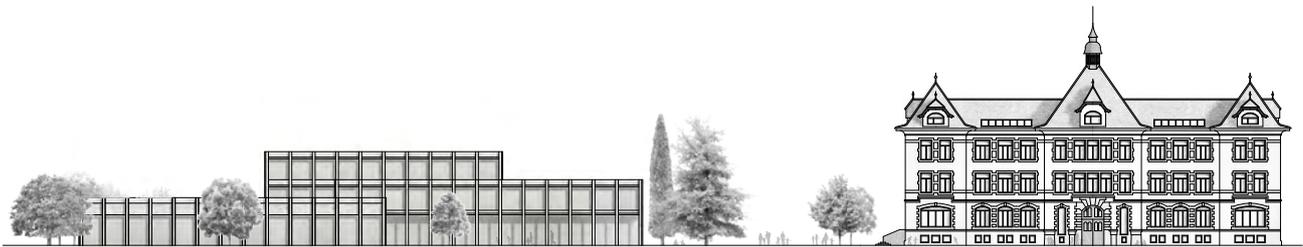




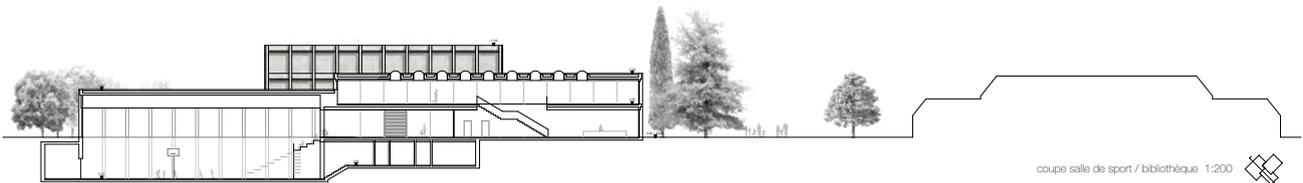
élévation avenue de la gare 1:200



coupe classes / aïla - réfectoire 1:200



élévation collège des maronniers 1:200



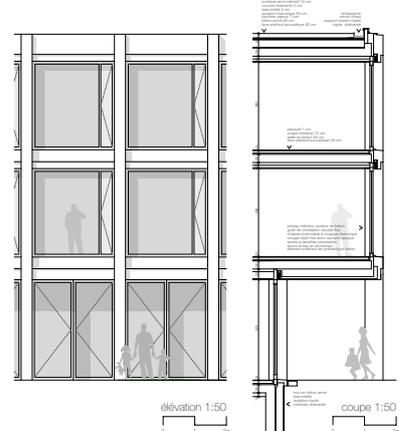
coupe salle de sport / bibliothèque 1:200



Les réflexions environnementales Pour être réellement «durables» les réflexions projectuelles se doivent de prendre en considération tous les aspects y relatifs dans le cadre de la conception spatiale de l'édifice. L'équation est simple dans la mesure où tous les paramètres mis en jeu sont parfois contradictoires.

Un des enjeux concerne celui de l'éclairage naturel dans son intégration aux « quatre stratégies ». Le principe mis en place permet d'apporter un maximum de lumière naturelle, tout en la contrôlant par des stores à lamelles. Mais il est également possible de moduler l'apport solaire en introduisant une partie pleine qui peut également servir d'ouvrant. Cette solution autorise une séparation naturelle des salles de classes, ou autres locaux, tout en augmentant les surfaces opaques. À ce stade de la réflexion, le dessin final de l'enveloppe reste ouvert à une disposition évolutive à l'intérieur de la grille structurelle exprimée en façade.

Les questions économiques sont également prises en considération par une large répétition d'éléments standardisés et préfabriqués. Les murs et plafonds, notamment sculptés, seront réalisés en béton recyclé, pour autant que les contraintes de disposition répondent aux critères de la norme EC3-BA1. Les autres matériaux prévus pour la construction (verre, plâtre, le bois et/ou le linoléum) sont peu gourmands en énergie grise, adaptables dans le temps, faciles d'entretien et recyclables.



élévation 1:50

coupe 1:50

6ème RANG, 5ème PRIX
12_LA RENCONTRE

RUFFIEUX-CHEHAB ARCHITECTES SA
& TEKHNE SA
FRIBOURG - FR
Colette Ruffieux-Chehab, Jean-Marc Ruffieux,
Jean-Daniel Beuchat, Cécile Attia, Roberto Ferrara

Le projet propose de répartir l'ensemble des activités du nouveau complexe scolaire dans deux volumes qui occupent le sol du périmètre du concours dans des proportions équilibrées.

Ces deux volumes articulent les espaces extérieurs en deux préaux, l'un du côté public vers l'axe gare/lac, en affirmant l'aboutissement du parcours piéton et l'ouverture du site sur l'espace urbain et l'autre au nord-ouest, plus privé en relation directe avec l'école. Le projet ne présente pas d'espace couvert extérieur très généreux.

Il est à noter la grande différence d'expression des deux bâtiments proposés, le plus petit contenant la salle de sport et ses locaux annexes et le plus grand, rez plus 3 niveaux, contenant le reste du programme.

Les deux bâtiments proposent une bonne organisation fonctionnelle. Il s'agit d'une solution compacte et efficace appréciée du Jury.

Le bâtiment principal concentre toutes les fonctions publiques au rez-de-chaussée ce qui apporte une clarté et cohérence de fonctionnement, ainsi que la possibilité d'ouverture au public de manière indépendante en dehors des horaires scolaires. Le jury a apprécié également la configuration de l'aula et le réfectoire, répondant parfaitement aux besoins de modularité évoqués dans le programme.

La bibliothèque située dans l'angle sud-est du bâtiment principal du côté de l'axe gare/lac est mise en avant, bien identifiable et avec un accès propre, visible et indépendant. Elle est aménagée sur deux niveaux, ce qui ne constitue pas la solution la plus avantageuse du point de vue fonctionnel.

Les salles de classe sont regroupées autour d'un vide central de lumière zénithale dans les trois niveaux supérieurs du bâtiment principal. La circulation autour de ces cours, distribue les salles de classe entièrement en façades sur l'entier de chaque étage. Ces circulations intérieures offrent peu de vues sur l'extérieur. Le jury estime que l'organisation du programme est cohérente mais offre trop peu de richesse spatiale et d'articulation intéressante avec les distributions de chaque étage. La configuration proposée présente, ainsi, une atmosphère scolaire peu plaisante.

Le bâtiment contenant la salle de sport regroupe la zone publique et l'accès au nord au lieu de les concentrer du côté sud, vers le bâtiment scolaire, ce qui apporterait une plus grande cohérence de fonctionnement à l'ensemble. Le jury regrette la totale indépendance entre les deux bâtiments, qui engendre un manque d'interaction entre les fonctions des deux volumes.





Situation 1:500

Le parti urbain

Le projet se caractérise par la composition de deux volumes distincts précisant les espaces extérieurs et en particulier la place d'accueil du complexe scolaire et sportif. Au centre de gravité de la parcelle, l'école affirme sa présence sur l'axe piéton reliant la gare au centre ville et interagit avec le complexe scolaire existant. La salle de sport, en retrait, délimite avec le bâtiment scolaire, la place de récréation. Le dispositif ainsi établi s'oriente sur l'espace public, préserve le parc et les nombreux arbres majeurs tout en assurant la perméabilité du site aux piétons. L'ensemble projeté complète ainsi la structure urbaine du quartier des écoles.

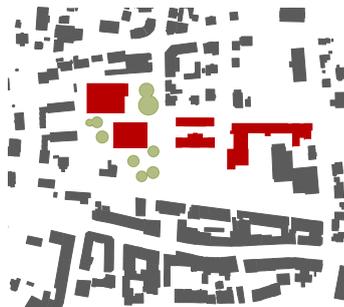
L'architecture

L'école s'organise autour d'un espace distributif central. Le rez-de-chaussée est destiné aux locaux collectifs pouvant s'ouvrir au public de manière indépendante, en dehors des horaires scolaires. Les étages sont réservés aux activités propres de l'école et comprennent les salles de classes et leurs annexes.

La construction est basée sur une structure ponctuelle et modulaire garantissant une flexibilité maximale dans la distribution du programme actuel et futur. Les locaux sont largement ouverts et vitrés sur l'environnement paysager alors que l'espace central bénéficie d'un généreux éclairage zénithal.

La bibliothèque, en front de bâtiment, participe à l'animation du site et s'affiche sur la voie piétonne. Elle dispose d'un accès direct au Sud en relation avec le parc arboré et le centre ville.

La salle de sport triple, en coupe, distingue clairement la distribution du public et celle des sportifs. La galerie des spectateurs se situe de plain-pied avec la cour d'accueil. Les vestiaires des sportifs disposent d'un accès indépendant et sont aménagés directement au niveau de l'aire de jeux. L'espace est éclairé naturellement par une baie vitrée ouvrant la perspective sur l'école et le jardin, des lanternes équilibrent la diffusion de la lumière.



Le quartier des écoles

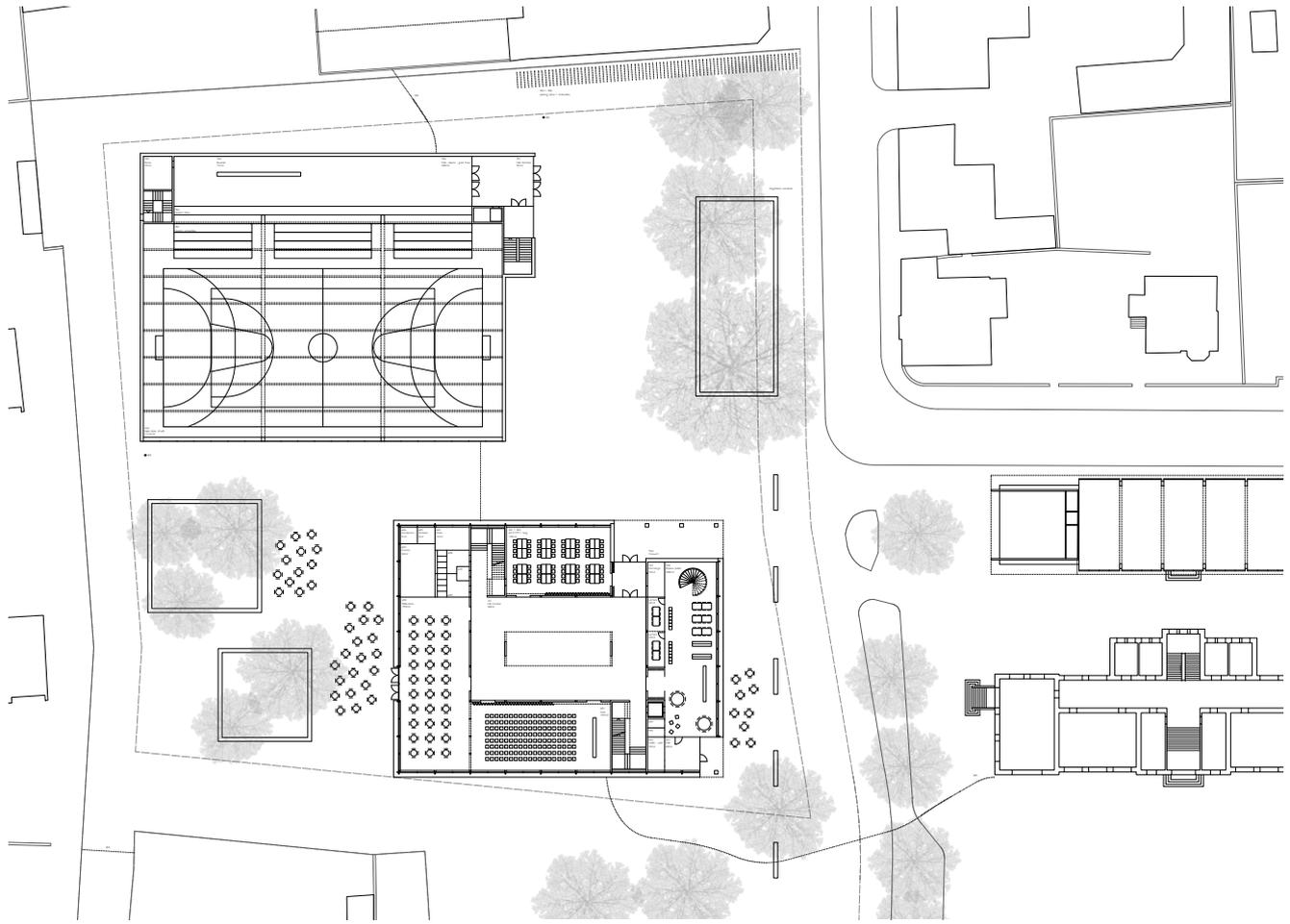
Les nouveaux volumes forment un ensemble cohérent et unitaire avec les bâtiments à destination scolaire existants. La ville historique, l'espace public de la rue des Remparts et le quartier scolaire consolidé par la nouvelle intervention révèlent une succession d'événements urbains clairement définis.



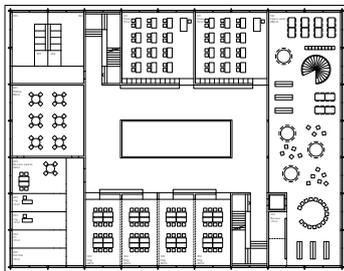
Une promenade cordue

Par leur disposition, les bâtiments projetés délimitent des espaces extérieurs de qualité. L'ensemble de la parcelle devient ainsi perméable depuis les axes majeurs. L'espace de la rue des Remparts est affirmé par le volume de la nouvelle école jouant son rôle de charnière entre la ville historique et son développement.

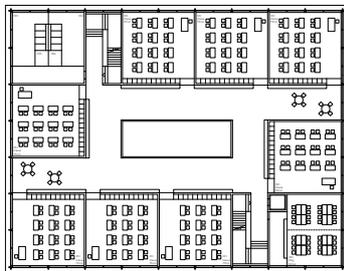




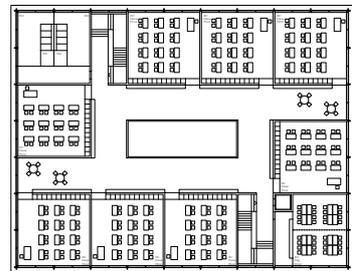
Ras-de-chaussée 1:200



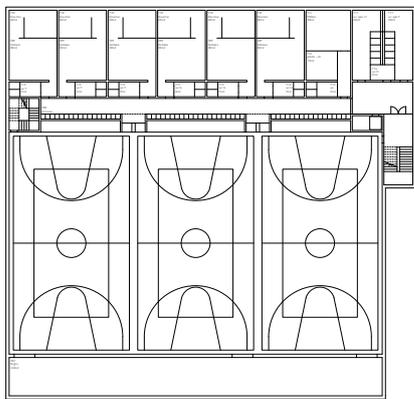
Niv. +1 1:200



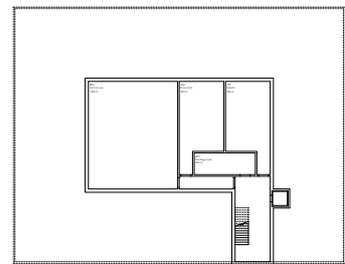
Niv. +2 1:200



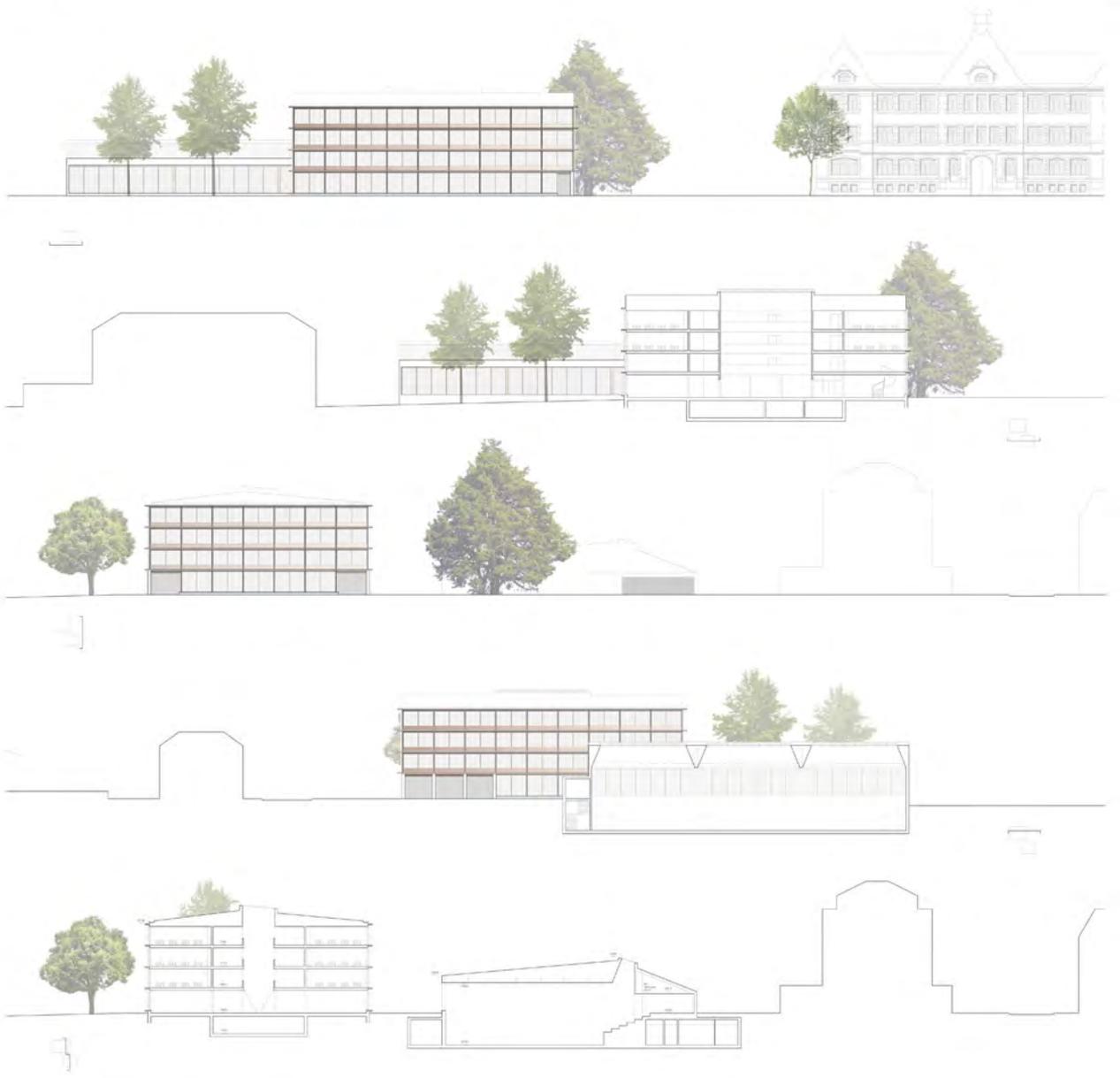
Niv. +3 1:200



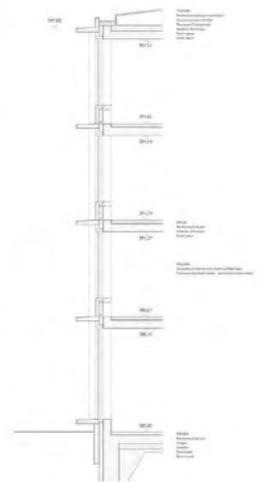
Niv. -1 1:200



Niv. -1 1:200



Façade 130



**F. PRESENTATION DES PROJETS ELIMINES
AU TROISIEME TOUR**



2_KAA
 ESPACES & ENVIRONNEMENT SARL, FRIBOURG - FR
 Pascal Perroclaz, David Eichenberger, Diego Dos Santos



9_OREO
 ATELIER JORDAN & COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES,
 DELEMONT
 Diego Comamala, Malou Menozzi, Joël Alliman, Véronique Heissler,
 Marie Frund-Eggenschwiler, Frédéric Jordan, Toufiq Ismail-Meyer



27_COURBET AU CARRE, COURBET AU CUBE
 RUIZ PARDO & NEBREDA ARCHITECTURE AND ENGINEERING SL
 MADRID - ES
 Marcelo Ruiz Pardo, Sonia Nebreda Martin, Juan Rey Rey,
 Javier Fernandez



61_OULIPO
 ATELIER MARCH SA, GENEVE
 Juan Madrinan, François Dulong, Céline Zbinden,
 Juliette Vautey, Hervé Kernien, Charline Garnier

G. PRESENTATION DES PROJETS ELIMINES AU DEUXIEME TOUR



3_LES COPAINS D'ABORD
OESCHGER SCHERMESSE ARCHITEKTEN, ZURICH
Chappuis Architectes SA, Fribourg, direction locale des travaux
Gex & Dorthe ingénieurs Sàrl, Bulle



6_CHEMIN FAISANT
GAA GIRONA ARCHITECTES + ASSOCIES
FRIBOURG - FR
Pablo Girona



7_ANASTOMOSE
LACROIX CHESSEX ARCHITECTES, GENEVE
Simon Chessex, Hiéronyme Lacroix, Grégoire Martin,
Lucas Reif, Donika Alidemi



10_MURALE
GS ARCHITECTES, BIENNE
Sara Gelibter



13_PETIT TONNERRE
 SERMET GROSS ARCHITECTES SARL, LAUSANNE
 Nicolas Gross, Thierry Sermet, Emilie Sedlatchek, Joël Heiniger



19_AWELE
 AARS_ARCHITECTES, MADRID - ES
 Florencio Sotos Arellano, Isabel Ramos Ausin



20_LA PATTE AUX JETONS
 TRANSVERSAL ARCHITECTES + SUTER SAUTHIER & ASSOCIES
 LAUSANNE
 Xavier Marlaire, Christian Suter, Raphaël Sauthier



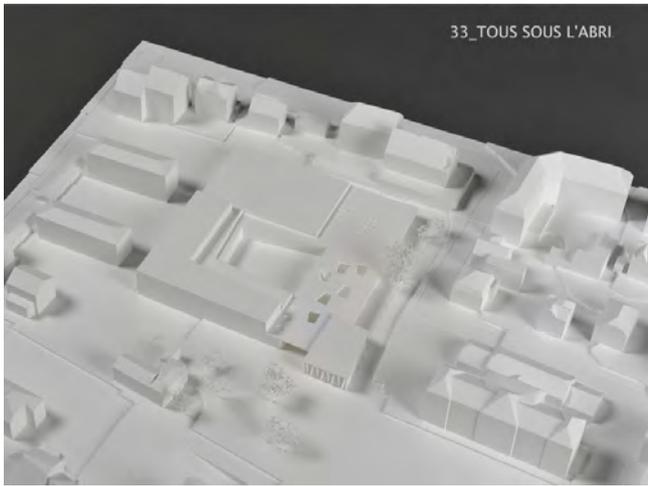
25_UMBERTO
 HUGUES KLEIN, MULHOUSE - FR
 Hugues Klein



26_ONE, TWO, TREES
 LINK ARCHITECTES SA, LA TOUR-DE-PEILZ
 Stéphane Link, Sébastien Mayor, Steve Gerbex



29_BONJOUR M.COURBET
 GRAEME MANN & PATRICIA CAPUA MANN, LAUSANNE
 Patricia Capua Mann, Federico Almacegui Contin, Félix Casparly



33_TOUS SOUS L'ABRI

33_TOUS SOUS L'ABRI

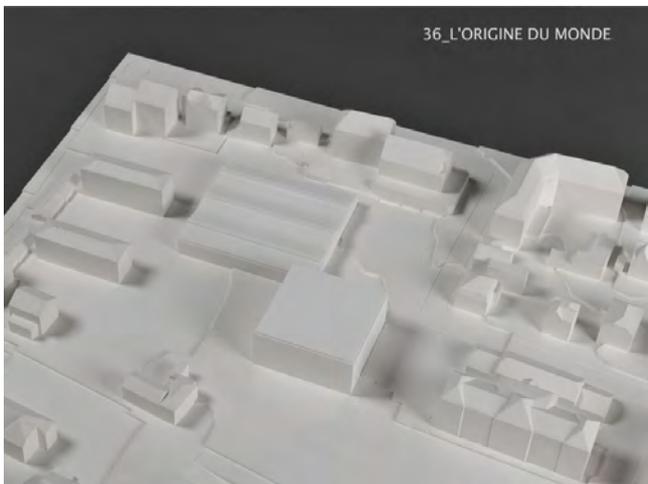
WITSCHURKE ARCHITEKTEN, BERLIN - DE
Hans Witschurke, Matthieu Friedli, Beatrice Rosenkranz,
Hanna Dettner



35_ADRIEN

35_ADRIEN

THOMAS RAYNAUD, PAUL DEVARRIEUX, ARCHITECTES
PARIS - FR
Thomas Raynaud, Adrien Jetin, Hébise Darves-Bornoz,
Erwan Le Nay



36_L'ORIGINE DU MONDE

36_L'ORIGINE DU MONDE

ATELIER MARTEL, PARIS - FR
S. Cachat, M. Chassin, L.Noel, E. Amoura, C.Vaussanvin,
E.Scaravaggi, T.Bossard, K.Aslani



37_ONE FOR ALL

37_ONE FOR ALL

JULIEN BOITARD ET MIKE NIKAES ARCHITECTES
ET M VILO BACH ARCHITECTURE, RENENS
Mike Nikaes, Jose Antonio Juan, Jesus Javier Lorenzo-Garvin



41_SOPHIA-ALICE-EMILIE

41_SOPHIA, ALICE ET EMILIE

ATELIER D'ARCHITECTURE DE ST-NICOLAS SA
NEUCHÂTEL
Fabrice Agustoni, Charlotte Viarouge, Samuel Maire,
Simon Schneider, Malo Szczytkowski



43_COUR ET JARDINS

43_COUR ET JARDIN

GIULIANI NICOLA, GENEVE
Nicola Giuliani



44_EMMA ET ETHAN

44_EMMA & ETHAN
 PATRICK ROOST PLANNUNG ARCHITEKTUR GMBH, ZÜRICH
 Patrick Roost



50_LES AMANTS HEUREUX (3)

50_LES AMANTS HEUREUX (3)
 BUNQ SA ARCHITECTES, NYON
 Cyril Lecoultre, Laurent Gaille, Philippe Gloor, Julien Grisel,
 Christophe Aeby



51_GUSTAVE (2)

51_GUSTAVE (2)
 ENRICO PRATI ARCHITECTE SIA FAS, GENEVE
 Enrico Prati, Fernando Gomez



53_CHILD IN TIME

53_CHILD IN TIME
 BONNARD WOEFFRAY ARCHITECTES FAS SIA, MONTHÉY
 Geneviève Bonnard, Denis Woeffray, Alain Page,
 Anais Jaquier, Danick Dorsaz, Susana Barrero



56_MOUSQUETAIRE

56_MOUSQUETAIRE
 DÜRIG AG, ZÜRICH
 Jean-Pierre Dürig, Gian Paolo Ermolli, Maciej Grajek



57_PRINCE

57_PRINCE
 PONT 12 ARCHITECTES, CHAVANNES-PRES-RENNES
 François Jolliet, Christiane de Roten, Aurélie Harlin, Julien Cochard,
 Antoine Fanost, Sophie Di Rosa



64_DAMIER

64_DAMIER
CAAL ARCHITECTES, LAUSANNE
Rafael Aliende



65_TISSU ÉDUCATIF

65_TISSU EDUCATIF
IIMAN KASAP ARCHITEKTEN, ZÜRICH
Leyla Ilman, Ali Derya Dostoglu, Orkun Beydagi, Ugur Özer,
Orkun Kasap, Ozan Özvatan



71_360°

71_360 DEGRES
HÜNERWADEL PARTNERSHIP, RIEHEN
Nicolas Hünerwadel, Victor Pazos, Mihaela Meslec,
Veronica Hirtz



75_GUSTAVE III

75_GUSTAVE(3)
RAPIN SAIZ ARCHITECTES, VEVEY
Maria Saiz, Astrid Cayeaux, Bérénice Pinon, Valentin Rey,
X-made Basel



76_1 PLACE-1PREAU-1PARC

76_UNE PLACE, UN PREAU, UN PARC
TED'A ARCHITECTES SCP, MALLORCA-ES
Jaume Mayol, Irene Pérez, Teresa Arines, Margherita Lurani,
Tomeu Mateu, Antoni Ramis



77_UN POUR TOUS

77_1 POUR TOUS
ITTEN+BRECHBUHL SA, LAUSANNE
Laurent Gerbex, Georgiev Vasil, Virginie Reussner, Romain Lovey,
Ivana Milosevic, Sophie Würzer, Philippe Bechet, Alicia Fullana,
Paul-Emile Durand



79_GUSTAVE (4)
 ESPOSITO + JAVET ARCHITECTES SA, LAUSANNE
 Alfonso Esposito, Anne-Catherine Javet, Irina Blajev, Claudia Awad



81_ROBIN
 A-RR (ARCHITECTURE & RETAIL RITES SA), LAUSANNE
 Goldman Noemie, Ballart Guillaume, Pedro Lucia, Ricci Mario,
 Gordon Timothy



82_LODM
 MAZZAPOKORA GMBH, ZÜRICH
 Gabriela Mazza, Daniel Pokora, Nicolas Kunkera, Dr. Lüchinger+
 Meyer AG Bauingenieur, Andreas Gianoli, Philippe Willareth



83_GNARLY
 ANDREA PELATI ARCHITECTE, NEUCHÂTEL
 Conroy Antonio, Bussard Sylvie, Coppola Leonardo, Rossi
 Davide, Sundhoff André, Fragasso Vittorio, Michel Laetitia

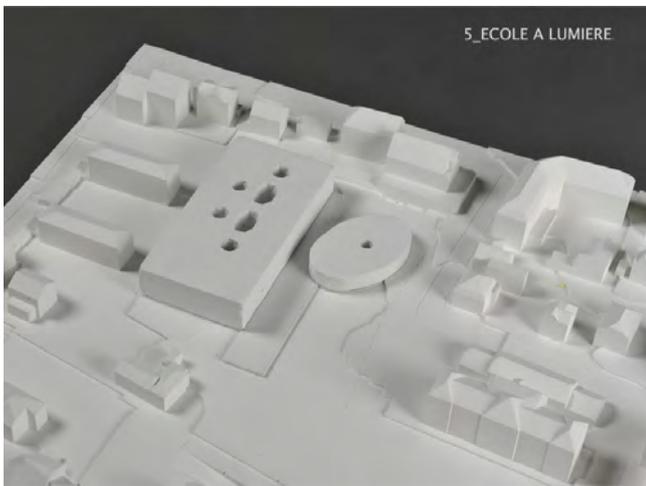
**H. PRESENTATION DES PROJETS ELIMINES
AU PREMIER TOUR**



1_SI(X) PETIT(S)
 COLL-LECLERC ARCHITECTOS SLP
 BARCELONA - ES
 Judith Leclerc, Jaime Coll Lopez, Adria Escolano Ferrer
 Carla Blanch Sanchez, Jordina Ribo Garriga



4_LES AMANTS HEUREUX (1)
 BOVET JEKER ARCHITECTES, FRIBOURG
 Jean-Marc Bovet, Cristian Querol, Cristina Motino,
 Frederic Bugnard, Ines Alvarez, Cedric Trevisan, Andre Jeker,
 Valentin Hostettler, Estelle Aye



5_ECOLE A LA LUMIERE
 ATELIER CHINA SAGL, STABIO
 Andrea Nava, Federica Botta



8_COURBE...ET LUMIERE
 A&C ARCHITECTURE + CONSULTANT SARL, VEVEY
 Philippe Schumacher, Edgar Bayer, Florian Faessler,
 Jean-Christophe Delacrétaz, Elena Fernandez



11_ECOLE DU FUTUR
 STUDIO DI ARCHITETTURA ZERMANI ASSOCIATI, PARMA - IT
 BRANDLI ARCHITEKTUR GMBH, IGIS
 Paolo Zermani, Samuel Brandli,
 Rocio Fernandez Lorca, Marcia Filipa Gomes da Costa



14_LA VAGUE
 NAJS ARCHITECTS + VUILLEUMIER ING-ARCH, FIRENZE - IT
 Roberto Pagnano, Raphael Chatelet,
 Renata Tasheva, Illaria Scheggi



15_DEUX FRERES

15_DEUX FRERES
GÓNZALO MARTINEZ ARCHITECTURE, SEVILLE - ES
Antonio Camara, Jean-Luc Rochat, Dominique Sberna



16_PRO ETO

16_PRO ETO
STUDIO D'ARCHITETTURA LUKAS MEYER E IRA PIATTINI
AVEC ARCH. FRANCESCO FALLAVOLLITA, LAMONE
Ira Piattini, Barbara Corbella, Fabrizio Bombelli, Claudio Garovio



17_UNO

17_UNO
BUREAU D'ARCHITECTURE GIORLA & TRAUTMANN, SIERRE
Jean-Gérard Giorla, Manuel Monedero, Laurens Dekeyser,
Valentin Heynen, François Savioz, Koen Wintermans



18_PALESTRE

18_PALESTRE
TONY MANGONE ARCHITECTES, YVERDON-LES-BAINS
Tony Mangone



21_TROIS CARAVELLES

21_TROIS CARAVELLES
MIGUEL CUELLAS ARQUITECTO, BARCELONA - ES
Miguel Cuellas Canedo



22_LENA

22_LENA
BENEDITO, SANZ, TOMAS, MORATA – SOCIETE EN NOM COLLECTIF
ZÜRICH
Mariona Benedito, Marti Sanz, Victor Tomas, Berta Morata



23_CASTOR ET POLLUX

23_CASTOR ET POLLUX
 LATELTIN – MONNERAT ARCHITECTES SIA SA
 Jean-François Monnerat, Eric Lateltin, Jean-Paul Varidel,
 Fabrice Schwaller, Pascal Pauchard



28_GUSTAVE (1)

28_GUSTAVE (1)
 GUEX-CROSIER / MUSSCHE / DOUKHAN, MONTREAL, QUEBEC
 Yann Guex-Crosier



30_DOMINO

30_DOMINO
 BASIC AAP SLP, MADRID - ES
 Begoña Fernández-Shaw, Jesus Lazcano Lopez



31_TRIO

31_TRIO
 PERROUD ARCHITEKTEN, FRIBOURG
 Jacques Perroud, Saskja Odermatt, Olivier Francey



32_UN POUR TOUS, TOUS POUR UN

32_UN POUR TOUS, TOUS POUR UN
 OYAPOCK ARCHITECTES & GGB ARCHITECTES SA
 PARIS – FR & GENEVE
 Adrien Mondine, Florent Descolas, Mathieu Garcia,
 David Genier, Yvan Girardet



34_ATHOS PORTHOS ARAMIS

34_ATHOS PORTHOS ARAMIS
 ARCH. ANNACARLA SECCHI, MILAN - IT
 Annacarla Secchi



38_DUO

38_DUO
IN_OUT_CATHRIN TREBELJAHR ARCHITECTE, GENEVE
Cathrin Trebeljahr, Wen Qian Zhu, Béatrice Garcia



39_LA CONSTELLATION COURBET

39_LA CONSTELLATION COURBET
HEINRICH VON SPONECK ARCHITECTES, PARIS - FR
Julia Von Sponeck, Leonie Heinrich



42_ARTHUR

42_ARTHUR
MARCELLO GALIOTTO ARCHITECTE, VENISE - IT
Marcelo Galiotto, Alessandra Rampazzo, Oskar Devillers,
Lluis Salvatella Boronat



45_INNOCENCE ET CONSCIENCE

45_INNOCENCE ET CONSCIENCE
SARL D'ARCHITECTURE PAUL LE QUERNEC, STRASBOURG - FR
Paul Le Quer nec, Benjamin Ringeisen, Cédric Weissrock,
Damla Oktay, Ania Klukowski



46_CENTRAL PARK

46_CENTRAL PARK
NB.ARCH / NEDIR / BOVARD / MACHEREL, LAUSANNE
Tiago Borges, Luc Bovard, Guillaume Lesage,
Yves Macherel, Sarah Nedir



48_DOYEN

48_DOYEN
AMOS ARCHITECTES, GENEVE
Lucas Amos, Lionel Rouillet, Ulrike Amos, Cyril Jacquinod



49_GUSTAVE II_

49_GUSTAVE II
 ARCHI-DT, JOE FILIPPONE, MONTREUX
 Raphaël Cachin, Gala Traversa, Rodrigo Baranchuk,
 Eduardo Moras, Juan Martin Rojas, Pablo Traversa



52_CHAT PERCHÉ

52_CHAT PERCHÉ
 GUILLAUME WICHT ARCHITECTES SA, MORGES
 Guillaume Wicht, Blandine Touzeris, Orion el Koubbi



54_JULIETTE

54_JULIETTE
 TANGRAM DESIGN SARL, LAUSANNE
 Mélanie Goldschmid, Frank Dal Zotto, Marta Da Silva Magalhaes,
 Teresa Hernandez Vidales, Celine Koebel, Anne-Laure Negrello,
 Antonio Pulido Roa, Johan Watzke



58_FABULA

58_FABULA
 ANTIPAS JONES MEYSTRE ARCHITECTES, LAUSANNE
 Christophe Antipas, Lily Benoit, Tomas Connors
 Estia SA Bernard paule, Flourentzos Flourentzou, Dan Bolomey



59_QUICK & FLUPKE

59_QUICK & FLUPKE
 BCR architectes, CAROUGE
 Vincent Roesti, Patrick Beyeler, Rui Colaço, Laura Millan



62_LÉONIE

62_LEONIE
 BACHELARD WAGNER ARCHITEKTEN, BASEL
 Cédric Bachelard, Eliás Rüedi, Luca Chanteau, Hervé Doutaz



63_ENTRE LES LIGNES

63_ENTRE LES LIGNES
 2+ ARCHITECTURE SARL, VEVEY
 Daniel Berner, Marcel Nicole, Julien Luquin Echavarrri



66_LOUE LOUE

66_LOUE - LOUE
 REGIS WIDMER ARCHITECTE, LAUSANNE
 Régis Widmer, Guillaume Bolle-Reddat



67_SCILLA

67_SCILLA
 P2L ARCHITECTES, GENEVE
 Luke Lagier, Nathaniel Piras, Elena Guerra, Thimothé Deschamps, Roger Lagier



68_HALL IN ONE

68_HALL IN ONE
 ACTESCOLLECTIFS ARCHITECTES SA, LAUSANNE
 Cédric Bonvin, Thomas Friberg, Claudia Bétrisey, Ambroise Bonvin, Pierre-Antoine Masserey, Enrique Rollan, Gabriele Fontana



69_SUGUS

69_SUGUS
 VERZONE WOODS ARCHITECTES SARL, VEVEY
 Cristina Woods, Craig Verzone, Justine Estoppey, Alexandre St-Amour, Loïc Tatinclaux



70_TRUSS ME

70_TRUSS ME
 GLOCKI ARCHITECTE, VEVEY
 Glocki Ryszard Nikodem



72_BRIO

72_BRIO
JEANNE WELLINGER + THOMAS WEGENER, LAUSANNE
Jeanne Wellinger, Thomas Wegener



73_CERCLE DU SOLEIL

73_CERCLE DU SOLEIL
BUREAU D'ARCHITECTURE, LAUSANNE
Ana Kosenko, Basini Sari Bianca, Eskova Maria, Kosenko Anna



74_PETITS PAS TAPON

74_PETITS PAS TAPON
ATELIER COMPOSITE, LAUSANNE
P.Roby, J.Fracheboud, S.Piteau, C.Mauchant, K. Sambo, L. Friès



78_MAX

78_MAX
JORDAN ARCHITECTES SA, VEVEY
David Jordan, Perrinjaquet Raphaël, Rochat Vicent, Berchem Lara



80_ARCADIE

80_ARCADIE
ON ARCHITECTURE SARL, LAUSANNE
Jean Camuzet, Ildiko Vargay, Nathalie Croset, Rita Cotugno,
Jean Denis Thiry, Mafalda Sacadura Botte, Jonathan Krebs,
Philippe Menétrey